SciencesPo
ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES

PUBLIC POLICY MASTER THESIS

Avril 2023

La Participation, un projet d'avenir

Le projet de Participation de Charles de Gaulle

Baptiste GROC

Mémoire dirigé par Monsieur Marcel MORABITO

Second membre du jury : Monsieur Jason GRAINDEPICE

Master Politiques publiques
Spécialité Administration publique

Résumé

Le projet de Participation de Charles de Gaulle est un projet novateur qui est nourri par tout un courant de pensée participationniste. L'objectif de ce projet était d'améliorer et de rendre effective la participation des travailleurs et des citoyens à la vie économique et institutionnelle de la France. Le président Charles de Gaulle a porté ce projet de 1958 jusqu'en 1969 ; où l'échec du référendum le contraignit à la démission. Le projet de Participation comporte un double volet ; le premier volet est celui de la participation dans l'entreprise qui consiste à donner aux travailleurs une voix dans la gestion et les décisions de leur entreprise. Les travailleurs étaient ainsi invités à s'impliquer davantage dans la vie de l'entreprise en participant à des assemblées générales, en élisant des représentants et en prenant part aux décisions importantes dans la conduite de l'entreprise. Le second volet est celui de la participation institutionnelle qui consiste à donner aux citoyens une plus grande participation dans la vie politique et institutionnelle du pays. Par la régionalisation et par la possibilité de participer à de nouvelles instances de décision, les citoyens devaient gagner une voix dans la prise de décision au niveau national Aujourd'hui, le projet de Participation de Charles de Gaulle peut être considéré comme un modèle à actualiser afin d'assurer un engagement plus actif des citoyens dans la vie économique et institutionnelle de la France.

Mots clés

Charles de Gaulle, gaullisme, Ve République, Participation, participation dans l'entreprise, participation institutionnelle.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon directeur de mémoire, Monsieur Marcel MORABITO, Professeur émérite à Sciences Po, pour avoir accepté d'encadrer ce mémoire dont le sujet, peu commun pour les canons académiques des mémoires de l'École d'Affaires publiques, me tenait à cœur. Je tiens à le remercier pour ses conseils, ses références intellectuelles et pour sa confiance, témoignée tout au long de ce travail de recherche.

Je remercie également Monsieur Jason GRAINDEPICE, Administrateur de l'Assemblée nationale, d'avoir accepté d'être le second membre du jury de mon mémoire et pour l'intérêt qu'il porte au sujet.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, de m'avoir permis de découvrir le sujet de la Participation lorsque j'étais chargé de mission à la Présidence du Sénat. Je le remercie également pour le temps qu'il a consacré à la réponse de mes questions dans le cadre de mon travail de recherche.

Madame Élodie DUBRULLE, chef de cabinet du Président du Sénat, a été particulièrement attentive et disponible, pendant et après mon passage à la Présidence du Sénat, afin de me permettre de poursuivre mon étude sur la Participation. Je lui en suis profondément reconnaissant.

Je remercie Monsieur Jean-Louis DEBRÉ, ancien Président du Conseil constitutionnel et ancien Président de l'Assemblée nationale, pour le temps qu'il m'a accordé afin de me livrer son regard sur l'actualité, sur nos institutions et sur le projet de Participation. Son point de vue a été essentiel dans ma prise de conscience de la nécessité actuelle du projet de Participation.

Je remercie Monsieur Bertrand RENOUVIN, ancien membre du Conseil économique, social et environnemental, pour ses nombreuses références, sa gentillesse, le témoignage de son parcours et pour m'avoir permis d'enrichir ma vision du sujet.

Enfin, je tiens à remercier mes amis pour leur soutien, leur intérêt pour le sujet et leur apport dans l'enrichissement humain et intellectuel que ce mémoire m'a permis d'acquérir.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX APPORTS DE LA RECHERCHE ..... - 1 -

INTRODUCTION ..... - 2 -

ÉTAT DES SAVOIRS INTERDISCIPLINAIRES ET MÉTHODE DE RECHERCHE ..... - 4 -

I. Le projet de Participation prend ses racines dans le tumulte industriel du XIXe siècle et se construit à partir de sources politiques et religieuses dont Charles de Gaulle fait la synthèse - 5 -

a. Le mouvement participationniste se construit bien avant Charles de Gaulle - 5 -

i. De 1820 à 1900 : l'opposition des conceptions de participation ..... - 5 -

ii. Du début du XXe siècle à la fin de la Première Guerre mondiale : l'opposition entre la participation en entreprise et hors de l'entreprise ..... - 5 -

iii. De la fin de la Première Guerre mondiale à la Libération : une succession des modèles de dialogue social et des initiatives participationnistes ..... - 6 -

b. Le mouvement participationniste se construit sur la pensée sociale du XIXe siècle, reprise par certaines organisations syndicales tout au long de la première moitié du XXe siècle ..... - 6 -

c. La pensée de Charles de Gaulle est nourrie de références religieuses, sociales et militaires ..... - 8 -

i. La doctrine sociale de l'Église est un des piliers du participationnisme - 8 -

ii. De grandes figures intellectuelles et militaires permettent à Charles de Gaulle de dépasser la seule préoccupation de la condition laborieuse ..... - 9 -

II. Selon Charles de Gaulle, le projet de Participation trouve ses justifications par l'état moral, social et économique du pays qui appelle à sa concrétisation ..... - 11 -

a. Les justifications en faveur du projet de Participation se cristallisent autour du constat de l'état calamiteux du pays d'après-guerre ..... - 11 -

i. Pour Charles de Gaulle, la reconstruction du pays doit être non seulement matérielle mais aussi morale ..... - 11 -

ii. De multiples crises accablent la France d'après-guerre ..... - 12 -

1. Une crise morale engendrée par la révolution industrielle ..... - 12 -
2. Une crise sociale source de la désunion nationale ..... - 12 -
3. Une crise de l'économie et de ses modèles ..... - 13 -
4. Une crise de la politique et de ses acteurs ..... - 14 -

b. Le projet de Participation a pour ambition de répondre à cet inventaire calamiteux en visant des objectifs moraux, économiques, sociaux et institutionnels ..... - 16 -

i. Le projet de Participation doit s'ancrer dans des objectifs moraux ..... - 16 -

ii. L'adaptation de l'économie française est nécessaire ..... - 17 -

iii. L'amélioration des relations entre les individus doit favoriser la participation de tous aux grands intérêts communs ..... - 17 -

iv. L'engendrement de pouvoirs publics forts capables de mener une grande réforme sociale est nécessaire ..... - 18 -

c. La concrétisation du projet de Participation doit s'opérer dans l'entreprise et dans les institutions ..... - 19 -
i. Le projet de Participation dans l'entreprise ..... - 19 -
ii. Le projet de Participation dans les institutions ..... - 22 -
1. Dans les services publics et la Sécurité sociale ..... - 22 -
2. L'Université ..... - 22 -
3. Les régions ..... - 22 -

III. L'évolution du projet de Participation dans la réalité historique ..... - 23 -
a. Le projet de Participation entre syndicats et partis politiques ..... - 23 -
i. Dans la France d'après-guerre, les syndicats demeurent des acteurs puissants ..... - 23 -
1. Les syndicats de travailleurs ..... - 23 -
2. Les syndicats patronaux ..... - 24 -
1. Les partis de gauche ..... - 25 -
2. Les partis du centre ..... - 26 -
3. Les partis de droite ..... - 26 -
b. Les réactions des syndicats et des partis au projet de Participation ..... - 26 -
i. Les réactions syndicales ..... - 26 -
ii. La réaction générale des partis ..... - 29 -
c. Dans la réalité des faits historiques, l'évolution du projet de Participation ... - 29 -
i. La période de maturation du projet de Participation : la Seconde guerre mondiale et la période du R.P.F. ..... - 29 -
ii. Le temps de la théorisation et des premières réalisations : 1959 – 1968 - 30 -
1. L'ordonnance du 7 janvier 1959 ..... - 30 -
2. L'amendement Vallon ..... - 30 -
3. Marcel Loichot et la théorisation de la participation dans l'entreprise ... - 31 -
4. La voie pancapitaliste ..... - 32 -
5. Une *via media* entre le socialisme et le capitalisme ..... - 34 -
6. L'amendement Capitant – Le Douarec de 1966 ..... - 34 -
7. La généralisation de la Participation à toutes les échelles de la société. . - 35 -
iii. Le temps de la concrétisation et l'échec : 1968 – 1969 ..... - 36 -
1. Charles de Gaulle, un pionner de la décentralisation ..... - 36 -
2. Le référendum du 27 avril 1969 ..... - 36 -
d. La participation institutionnelle dans la Ve République ..... - 39 -
i. Les voies « classiques » de la participation selon René Capitant ..... - 40 -
ii. La rénovation des institutions dans le projet de Participation ..... - 41 -
1. Sur la rénovation du Sénat ..... - 41 -
2. Sur la région ..... - 43 -

IV. Un regard porté vers l'actualité et quelques recommandations ..... - 44 -
a. L'actualité éclaire la pertinence du projet de Participation ..... - 44 -
i. Critique du C.N.R. ..... - 45 -

ii. Critique de la convention citoyenne .....- 46 -
iii. Sur les bribes d'un éventuel projet de révision constitutionnelle .....- 47 -
b. La Participation aujourd'hui, quelles recommandations ?.....- 48 -
i. L'actualité plaide pour une concrétisation de la participation dans l'entreprise qui pourrait se traduire par le Plan .....- 48 -
ii. L'engagement d'une rénovation institutionnelle est nécessaire .....- 49 -
1. Le C.E.S.E. doit être supprimé .....- 49 -
2. L'usage du référendum doit être revu .....- 50 -
3. Vers un retour au système originel : rétablir le septennat .....- 50 -
CONCLUSION .....- 51 -
BIBLIOGRAPHIE .....- 52 -
ANNEXES .....- 54 -

PRINCIPAUX APPORTS DE LA RECHERCHE

Ce mémoire propose de jeter un regard neuf sur le projet de Participation du général de Gaulle, projet essentiel de sa pensée sociale.
En se concentrant sur les deux volets de la Participation – économique et social d'une part, institutionnel de l'autre – cette approche permet de rendre compte de la volonté du général de Gaulle de faire de la France une véritable démocratie sociale.

Charles de Gaulle n'était pas seulement un militaire et un homme politique ; il était un homme à la pensée sociale profonde et mûrie. Son ambition philosophique était de libérer l'individu du carcan assigné à la naissance par le système économique et politique en l'impliquant dans les décisions le concernant ainsi que celles concernant la société dans son ensemble. L'individu ne devait plus être individu mais citoyen. Pour Charles de Gaulle, la Participation était le projet qui devait permettre aux citoyens de contribuer à la construction de leur propre destinée ainsi qu'à celle de la Nation.

Cette recherche propose de mettre en parallèle le volet économique et social de la Participation avec son volet institutionnel afin de révéler la vision globale du général de Gaulle pour une société plus équilibrée et harmonieuse. Pour lui, la Participation ne devait pas se limiter à la simple dimension économique mais englober également les dimensions sociale et politique. Il croyait fermement que la participation active et effective des citoyens dans la prise de décision pourrait contribuer à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir la solidarité et à créer un environnement propice au progrès économique et social.

Cette approche holistique de la Participation permet d'explorer des pistes intéressantes afin de répondre aux défis actuels auxquels la société française est confrontée. En examinant les enseignements de l'Histoire, il est possible de tirer des éléments de réponse aux problèmes actuels. La Participation demeure aujourd'hui un projet de renforcement de la démocratie sociale, de promotion de la participation citoyenne et de l'équité économique et sociale.

En outre, cette recherche sur le projet de Participation du général de Gaulle permet de donner plus de visibilité à un concept souvent méconnu du grand public. En mettant en lumière la pensée sociale de Charles de Gaulle, une autre facette du personnage se découvre ; sa pensée dépassait les cadres strictement politique et économique pour embrasser une vision plus globale de la société. Ce projet était empreint d'une conviction profonde ; la Participation était un moyen de libérer les individus du poids de la servitude et de renforcer la cohésion sociale.

INTRODUCTION

Dans *Le Mal français* (1976), Alain Peyrefitte [1] déclarait qu'avec la Constitution du 4 octobre 1958, le général de Gaulle s'attaquait avec succès aux symptômes du mal ; avec le référendum, il s'attaquait aux racines du mal.

Le rejet du référendum du 27 avril 1969 et la démission du général de Gaulle ont profondément marqué les esprits français, non pas par le rejet de la question posée, mais par le départ de ce grand homme qui fit l'Histoire de France. Pourtant, cette Histoire devait continuer de s'écrire par un projet de grande envergure : la Participation.

Le général de Gaulle a indéniablement marqué l'Histoire de notre pays en tant que chef de la France libre et homme politique d'envergure à l'origine de la fondation de la Ve République. Sa vision politique était fondée sur la nécessité de moderniser la France afin d'assurer sa grandeur dans le monde et de renouveler sa démocratie. La Participation devait y jouer un rôle décisif par son objectif ultime : faire de chaque citoyen un décideur et renforcer la confiance dans les institutions de la République. Hanté par le désastre de 1940, le général de Gaulle n'a de cesse de doter la France d'institutions fortes ; capables d'assurer la stabilité et la continuité de l'État. Néanmoins, il était nécessaire de porter un projet qui préviendrait le retour du cataclysme ; dès lors, la Participation était vue comme le moyen d'anéantir les racines du mal qui portèrent les régimes totalitaires au pouvoir. Ce grand projet devait impliquer personnellement chaque citoyen afin de garantir la stabilité politique et la cohésion sociale du pays.

Le projet de Participation comporte deux volets principaux : un volet économique et social et un volet institutionnel. L'entreprise et les institutions étaient les deux sphères identifiées pour l'application du projet de Participation. Par « Participation », il est entendu à la fois la participation dans l'entreprise et la participation institutionnelle. La « participation » ou « l'association » sont deux termes assez similaires se référant à l'entreprise. Le terme de « participation » apparaît en 1943 dans un discours du général de Gaulle à Alger puis disparaît jusqu'aux années 1960. Le terme d'« association » demeure très utilisé entre 1945 et 1960 pour décrire l'association du capital et du travail bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une réelle implication des travailleurs à la gestion de l'entreprise. Après 1965, les deux termes sont utilisés conjointement.

Le général de Gaulle pense que la Participation doit passer par la décentralisation et la régionalisation afin d'établir plus de proximité entre les citoyens et les décisions des politiques. Elle doit également permettre une amélioration dans l'élaboration et la conduite des politiques de l'État.

---

[1] **Alain Peyrefitte** (1925 – 1999) est un homme politique français, diplomate et écrivain. Il est connu pour avoir été ministre du président de Gaulle et pour avoir livré un portrait saisissant de Charles de Gaulle grâce à ses entretiens et à ses notes dans *C'était de Gaulle* (1994).

Le projet de Participation a été accueilli avec un certain enthousiasme de la part de la population française mais n'a jamais été véritablement compris par le grand public. Certaines organisations politiques ou syndicales ont pu critiquer la Participation comme une forme d'encadrement et de contrôle de la société par l'État alors que d'autres y voyaient une imitation de démocratie participative.

Malgré ces critiques, la Participation reste un projet de grande envergure et d'une étonnante actualité. La réforme des retraites, le sens du travail, la transformation du salariat – sa suppression –, le manque de souffle démocratique, la crise de la démocratie représentative ; tous ces problèmes trouvent une voie de réponse dans le projet de Participation.

Le mémoire s'attachera à décrire le projet de Participation en délimitant l'étude historique du XIXe siècle au référendum du 27 avril 1969. Pour comprendre la vision et l'importance du projet de Participation proposé par le général de Gaulle, il convient de revenir sur les sources, sur le contenu du projet et sur son évolution dans la réalité des événements historiques. Il convient de garder à l'esprit que le projet de Participation n'est pas une simple réforme économique et sociale mais bien un projet de société visant à promouvoir une nouvelle conception de la citoyenneté, fondée sur la participation active des citoyens à la vie économique et politique de la France.

Ainsi, le projet de Participation proposé par le général de Gaulle ne se résumait pas à une simple technique de gouvernement mais constituait une véritable philosophie politique établissant un nouveau modèle français de démocratie fondé sur la citoyenneté, l'engagement, la responsabilité et la solidarité.

La question centrale demeure donc de l'actualité du projet de Participation et de sa pertinence comme modèle de réponse aux crises sociale, politique et citoyenne de notre pays.

Le projet de Participation prend ses racines dans le tumulte industriel du XIXe siècle et se construit à partir de sources politiques et religieuses dont Charles de Gaulle fait la synthèse (I) ; il trouve les justifications de sa concrétisation par l'état moral, social et économique du pays (II). Le projet de Participation se construit à l'épreuve de la réalité historique (III) et permet de jeter pertinent un regard vers l'actualité qui peut appeler à son actualisation (IV).

ÉTAT DES SAVOIRS INTERDISCIPLINAIRES ET MÉTHODE DE RECHERCHE

Dans la conception faite par Charles de Gaulle, la participation en entreprise et la participation institutionnelle demeurent des sujets peu abordés dans les travaux académiques. Souvent présenté comme une simple réforme sociale, le projet de Participation n'a pas été suffisamment abordé par des points de vue économique et juridique.

Pour remédier à cette absence, l'approche méthodologique aura pour leitmotiv d'éclairer l'actualité par l'histoire. L'utilisation de source primaires – telles que des discours et des essais politiques – ainsi que de sources secondaires – travaux d'historiens, de juristes et d'économistes – permettra de retracer les sources intellectuelles du projet de Participation et d'aborder la tentative de sa concrétisation. Dans le cadre de cette recherche, l'évolution du courant participationniste du XIXe siècle à 1969 sera explorée.

Afin de mieux saisir l'actualité du projet de Participation, les entretiens menés devaient conduire à interroger des représentants de la sphère institutionnelle – pour le volet institutionnel de la Participation – et des représentants de la sphère économique et professionnelle – pour le volet économique et social de la Participation. Cependant, les demandes d'entretien auprès des principales organisations syndicales et auprès du président du Conseil économique, social et environnemental sont restées sans réponse. Toutefois, des entretiens ont pu être menés avec des représentants des trois chambres constitutionnelles : Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat ; Monsieur Jean-Louis DEBRÉ, ancien Président du Conseil constitutionnel et de l'Assemblée nationale ; et Monsieur Bertrand RENOUVIN, ancien membre du Conseil, économique, social et environnemental.

L'objectif de cette recherche est de dégager des recommandations d'action publique en lien avec la philosophie du projet de Participation, en se fondant sur les résultats de la recherche menée et des entretiens. Ainsi, il est nécessaire de combler le vide académique en approfondissant la compréhension de la Participation en tant que projet de société, en mettant la lumière sur son histoire, ses sources intellectuelles et sa pertinence si elle venait à être concrétisée aujourd'hui.

I. Le projet de Participation prend ses racines dans le tumulte industriel du XIXe siècle et se construit à partir de sources politiques et religieuses dont Charles de Gaulle fait la synthèse

a. Le mouvement participationniste se construit bien avant Charles de Gaulle

Le mouvement participationniste prend ses racines dans les transformations sociales et économiques engendrées par la révolution industrielle au XIXe siècle. Plusieurs courants de ce mouvement de partage de la gestion et des bénéfices ont vu le jour et ont pu trouver une traduction législative. Par exemple, dès 1879, la participation est présentée à la Chambre des députés par Jean-Edmond Laroche-Joubert[2] dans une proposition de loi assurant aux ouvriers une participation aux bénéfices. Il faut attendre la Première Guerre mondiale pour que la notion de participation soit intégrée au code du travail.

Le modèle de l'association du capital et du travail n'est pas un modèle uniforme. Plusieurs conceptions ont fait l'objet de débats et ont coexisté. Trois périodes de conceptions de la participation se dessinent, la première s'étend des années 1820 au début du XXe siècle, la deuxième se situe du début du XXe siècle à la fin de la Première Guerre mondiale et finalement la troisième de 1919 à 1944.

i. De 1820 à 1900 : l'opposition des conceptions de participation

Cette première période voit l'opposition entre différentes conceptions du modèle de participation.

La première est la participation paternaliste où les employeurs adoptent une approche paternaliste vis-à-vis des travailleurs en les impliquant mais d'une façon limitée et contrôlée.

La deuxième correspond à une forme de participation contrôlée par des groupes associatifs où les travailleurs se constituent en groupes afin de gérer l'entreprise bien que la gestion demeure sous le contrôle des employeurs.

La troisième forme de participation est celle d'une cogestion de la copropriété ouvrière dans laquelle les travailleurs sont copropriétaires et gèrent l'entreprise sans supervision.

ii. Du début du XXe siècle à la fin de la Première Guerre mondiale : l'opposition entre la participation en entreprise et hors de l'entreprise

Cette deuxième période correspond à une évolution du modèle de participation qui tend vers une opposition entre la participation dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

Dans le modèle de la participation en entreprise, la participation à la gestion et aux bénéfices se fait sous le contrôle patronal ou dans le cadre d'un mouvement ouvrier organisé.

---

[2] **Jean-Edmond Laroche-Joubert** (1820 – 1884) est un homme politique et industriel français reconnu pour sa préoccupation de la condition ouvrière.

La participation hors entreprise est plus radicale, les modèles proposés sont ceux des radicaux-socialistes comme les « sociétés de participation ouvrière[3] » dans lesquelles les travailleurs prennent l'intégralité du contrôle de l'entreprise.

iii. De la fin de la Première Guerre mondiale à la Libération : une succession des modèles de dialogue social et des initiatives participationnistes

Cette dernière période concentre une succession inédite des modèles de dialogue social. Ce dernier peut être organisé sous l'impulsion de l'État, entre les différentes organisations professionnelles, ou bien librement au sein des entreprises.

b. Le mouvement participationniste se construit sur la pensée sociale du XIXe siècle, reprise par certaines organisations syndicales tout au long de la première moitié du XXe siècle

Lorsque le président de Gaulle présente son projet de Participation dans les années 1960, certains commentateurs y adjoignent les qualificatifs de « révolutionnaire » et de « novateur ». Le modèle participationniste proposé par Charles de Gaulle n'est cependant pas novateur ; néanmoins, son application serait certainement révolutionnaire. Ce modèle est le résultat d'une longue gestation intellectuelle et de quelques mises en pratique à des échelles plutôt modestes.

Le mouvement participationniste naît dans un contexte d'industrialisation de la société et d'émergence d'une masse ouvrière. Dès lors, de nombreux intellectuels forment un intérêt grandissant pour la condition ouvrière et théorisent une pensée sociale désireuse de libérer l'ouvrier de sa condition réifiée. Des penseurs comme Charles Fourrier[4], Victor Considerant[5], Pierre-Joseph Proudhon[6], Félicité de La Mennais[7], Philippe Buchez[8] ou encore Claude Henry de Rouvroy de Saint-Simon[9] posent les fondements intellectuels et philosophiques du participationnisme. Les idées du participationnisme prennent corps dans des ouvrages, journaux et lieux de discussion qui permettent le mûrissement du mouvement participationniste sans jamais le réaliser complètement.

---

[3] Ces sociétés de participation ouvrière sont initiées par la loi Briand du 26 avril 1917. Les règles de fonctionnement de cette forme de société sont aujourd'hui intégrées au code de commerce.

[4] **Charles Fourier** (1772 – 1837) est un philosophe et socialiste français. Il est connu pour avoir développé la théorie du « phalanstère », un modèle de communauté utopique fondée sur la coopération et l'harmonie sociale.

[5] **Victor Considerant** (1808 – 1893) est un philosophe et socialiste français, connu pour son rôle dans le mouvement socialiste utopique. Il est un disciple de Charles Fourier et contribue à populariser ses idées.

[6] **Pierre-Joseph Proudhon** (1809 – 1865) est un penseur politique et socialiste français, souvent considéré comme le père de l'anarchisme. Il rend célèbre la formule « La propriété, c'est le vol ! ». Il demeure célèbre pour ses écrits sur l'économie politique et la justice sociale.

[7] **Félicité de La Mennais** (1782 – 1854) est un prêtre catholique français et écrivain politique. Il est un défenseur de la liberté de conscience, de l'éducation et des droits de l'homme. C'est un précurseur du catholicisme social.

[8] **Philippe Buchez** (1796 – 1865) est un homme politique et écrivain français, ainsi qu'un théoricien du socialisme chrétien. Il est également connu pour son rôle dans la création du journal *L'Atelier* qui promeut les idées socialistes et ouvrières.

[9] **Claude Henry de Rouvroy de Saint-Simon** (1760 – 1825) est un penseur socialiste et économiste français, souvent considéré comme l'un des fondateurs du socialisme français. Il est connu pour ses idées sur la réorganisation de la société fondée sur la coopération et le progrès industriel.

S'il n'est pas réalisé, il n'en demeure pas moins largement exploré jusqu'aux années 1950 par une littérature sur le participationnisme assez conséquente, nourrie essentiellement par les références françaises du XIXe siècle.

La période de l'entre-deux-guerres est importante sur le plan législatif. Les références sociales du XIXe siècle, l'influence du catholicisme social et les travaux de Louis Vallon[10] nourrissent un important débat sur la participation. Plusieurs lois posent les fondements d'une concrétisation de la participation dans l'entreprise. Les débats des années 1930 inspirent la rédaction de la Charte du travail adoptée par le régime de Vichy le 4 octobre 1941[11]. Vichy entend supprimer la lutte des classes en lui substituant une coopération entre les classes sociales et en organisant les professions. Bien évidemment, ce projet est aux antipodes philosophiques du projet porté par Charles de Gaulle.

Au-delà des sphères philosophique et législative, la participation prend corps dans le développement d'une figure, celle du « patron-chrétien ».

À partir de 1945, ces élites patronales se regroupent dans des organisations et s'organisent afin de promouvoir leur modèle participationniste profondément empreint de l'héritage du catholicisme social. Des structures comme l'U.C.E.A.C.T.[12], l'A.C.A.D.I.[13], le C.A.D.I.P.P.E.[14], le C.I.F.[15] ou le C.F.P.C.[16] promeuvent leur modèle participationniste tout en se détachant du R.P.F.[17] par le vocabulaire qu'elles emploient. En effet, le terme de « participation » y est préféré à celui de « l'association » qui est alors le terme utilisé par le R.P.F. pour parler de cette forme d'intéressement et d'association du capital et du travail à la gestion des entreprises. Ces organisations demeurent très importantes dans le paysage syndical français et participent à la définition du projet de l'association. Des figures du syndicalisme français participent à l'actualisation du modèle participationniste comme Hyacinthe Dubreuil[18] qui conseille le président de Gaulle lors de la conception du projet de l'association.

Ainsi, bien avant Charles de Gaulle, le modèle participationniste se développe grâce à de grandes figures intellectuelles et quelques tentatives de mise en œuvre.

Bien qu'appartenant à un milieu bourgeois, le jeune de Gaulle se forge une pensée sociale au travers de ses lectures et de ses rencontres. Il forme une synthèse entre l'héritage du catholicisme social et celui du socialisme français. Dans ses jeunes années, Charles de Gaulle s'intéresse tout particulièrement à la condition ouvrière. Les événements bouleversants auxquels il prend part au début du XXe siècle inspirent en lui un profond désir de changement.

---

[10] **Louis Vallon** (1901 – 1981) est un homme politique français, figure du gaullisme de gauche et fervent défenseur du projet de Participation. Il est membre fondateur du Rassemblement du peuple français, de l'Union démocratique du travail et de l'Union des démocrates pour la Cinquième République.

[11] La Charte du travail est abolie le 27 juillet 1944 par une ordonnance du général de Gaull.

[12] Union des chefs d'entreprises pour l'association du capital et du travail qui devient en 1948 l'Union des chefs d'entreprises, action pour des structures humaines.

[13] Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique.

[14] Comité d'action pour le développement de l'intéressement du personnel à la productivité des entreprises.

[15] Centre des jeunes patrons.

[16] Centre français du patronat chrétien.

[17] Le Rassemblement du peuple français est un parti politique fondé en 1947 par Charles de Gaulle.

[18] **Hyacinthe Dubreuil** (1883 – 1971) est un syndicaliste français qui a travaillé sur la philosophie du sens du travail, la réponse aux aspirations des salariés et la participation de ces derniers à la marche de l'entreprise.

c. La pensée de Charles de Gaulle est nourrie de références religieuses, sociales et militaires

i. La doctrine sociale de l'Église est un des piliers du participationnisme

Dès l'enfance, Charles de Gaulle est pétri d'une foi catholique qu'il attache à une conscience sociale. Sa pensée est nourrie par les lectures des encycliques papales traitant de questions sociales comme *Rerum Novarum* de Léon XIII (1891) ou encore *Mater et Magistra* de Jean XXIII (1961).

Dans l'entre-deux-guerres, l'encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI (1931) modernise le message social de l'Église. Dans cette encyclique, Pie XI affirme que le capitalisme ne peut pas se développer sans remparts et que l'économie doit être soumise à des règles éthiques.

Charles de Gaulle mûrit cette pensée, particulièrement entre 1918 et 1940, période durant laquelle il fréquente les cercles de la Ligue de la Jeune République, qui est alors le parti politique succédant au Sillon[19]. Le jeune colonel de Gaulle y participe anonymement et s'abonne à la revue *Temps présent*[20]. Ce parti est influencé par des figures politiques comme Albert de Mun[21], dont la pensée influence le catholicisme social, la démocratie chrétienne ou le christianisme social, et René de La Tour du Pin[22] qui expose sa volonté de créer une association organique entre le capital et le travail dans son ouvrage, *Vers un ordre social chrétien*[23]. En outre, par l'intermédiaire de son oncle, le jeune Charles de Gaulle côtoie Eugène Duthoit[24], le président des Semaines sociales de France.[25]

Charles de Gaulle, président de la Ve République, reste empreint de la doctrine sociale de l'Église notamment grâce à l'encyclique *Mater et Magistra* de 1961. Cette encyclique contient une affirmation essentielle pour l'Église, celle de l'opposition fondamentale entre christianisme et communisme. Dans cette même encyclique se trouve un appel pour une plus grande participation des ouvriers et des employés à la propriété et à la gestion de l'entreprise. Dans le prolongement du message de l'encyclique *Quadragesimo Anno* de 1931, le pape Jean XXIII dénonce l'économie de marché et ses dérives qui assujettissent l'action des pouvoirs publics aux intérêts privés.

---

[19] Mouvement politique fondé par Marc Sangnier en 1898 dans le courant du catholicisme social mais condamné par la papauté en 1910.

[20] *Temps présent* est un hebdomadaire catholique français publié entre 1937 et 1940 puis de 1944 à 1947. Il concentre le point de vue des catholiques opposés au totalitarisme et au conservatisme politique.

[21] **Albert de Mun** (1841 – 1914) est un homme politique et écrivain français, connu pour son engagement en faveur des valeurs catholiques et sociales. Il est un membre important du mouvement catholique social en France au XIXe siècle et joue un rôle clé dans la promotion du corporatisme et de la solidarité sociale.

[22] **René de La Tour du Pin** (1834 – 1924) est un officier et homme politique français et officier. Il est à la source du catholicisme social.

[23] *Vers un ordre social chrétien* (1908) est un ouvrage de René de La Tour du Pin dans lequel il propose une rénovation de l'ordre social conformément aux principes de la religion chrétienne. Il y dénonce le libéralisme qui nie les droits des ouvriers et le socialisme qui nie celui des patrons.

[24] **Eugène Duthoit** (1869 – 1944) est un juriste français, président des *Semaines sociales de France* de 1914 à 1944.

[25] Fondées en 1904, les Semaines sociales de France sont un observatoire de la vie sociale et un lieu de réflexion se référant à la doctrine sociale de l'Église.

Dès lors, l'importance de la doctrine sociale de l'Église dans la pensée du général de Gaulle peut être perçue comme le fondement de l'idée de troisième voie qu'il n'aura de cesse de vouloir réaliser. Après son départ en 1969, l'action de Charles de Gaulle en faveur de la Participation est couronnée par le Saint-Siège qui déclare son attachement à la doctrine participative. En témoignent les mots du pape Paul VI en juin 1969 à la Conférence internationale du travail à Genève : « Il vous faut maintenant prendre les moyens d'assurer la participation organique de tous les travailleurs non seulement aux fruits de leur travail, mais encore aux responsabilités économiques et sociale dont dépend leur avenir et celui de leurs enfants[26]. »

ii. De grandes figures intellectuelles et militaires permettent à Charles de Gaulle de dépasser la seule préoccupation de la condition laborieuse

Au-delà de la pensée religieuse, Charles de Gaulle est inspiré par des figures intellectuelles et militaires qu'il explore lors de sa formation à Saint-Cyr.

Hubert Lyautey[27] l'inspire par son ouvrage *Le rôle social de l'officier* (1891) dans lequel il y découvre ce que doit être le devoir social de tout officier ; le métier de chef ne consiste pas seulement à former des hommes mais aussi à rendre sa fécondité morale au pays. Cette doctrine se retrouve dans la pratique et la conception du rôle de chef que se fait Charles de Gaulle. Le projet de Participation y puise ses sources ; elle va au-delà de l'aspect économique pour toucher au caractère moral.

La pensée sociale de Charles de Gaulle transparaît dans ses ouvrages comme *La France et son armée* (1938) dans lequel il livre une première préoccupation sociale sous la forme d'une constatation : « les masses ouvrières, dont le nombre et la cohésion s'accroissent avec la grande industrie, renient maintenant cette sentimentalité guerrière qui, jusqu'à la Commune incluse, colorait la Révolution. Une notable fraction du peuple adhère à l'Internationale ? Plus d'ennemis hormis ceux du prolétariat ! ». Ici, Charles de Gaulle porte une critique à l'égard du communisme qu'il considère être un système de remplacement d'une forme d'aliénation par une autre.

---

[26] Discours du pape Paul VI à l'Assemblée de l'Organisation internationale du Travail à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation à Genève le 10 juin 1969.

[27] **Hubert Lyautey** (1854 – 1934) est un militaire français séduit par le catholicisme social. Il correspond jusqu'à sa mort avec Albert de Mun.

Cet essai est révélateur du caractère de Charles de Gaulle qui ne se rêve pas en philosophe de la pensée mais comme un philosophe de l'action. Il fait sien l'enseignement d'Henri Bergson[28] : agir en homme de pensée, penser en homme d'action.

La France et son armée est aussi la dénonciation de la manière dont les marxistes ont effacé le passé non-marxiste des socialistes pour éradiquer cette noble pensée de la participation des travailleurs et de l'association du capital et du travail. Charles de Gaulle y fustige la substitution des sources nationales par des sources étrangères et verbalise sa déception sur ce qu'est devenue la tradition du socialisme utopique français : « Ce qu'il y a de plus élevé dans la pensée française se détourne des sources nationales. Kant, Fichte, Hegel, Nietzsche enseignent en Sorbonne par personnes interposées. L'aile marchante du mouvement social, dédaignant Fourier, Proudhon, Le Play, Blanqui, s'enrôle sous la bannière de Marx. »

Charles de Gaulle reste profondément inspiré par Maurice Barrès[29] ; il partage le mépris de Georges Bernanos[30] à l'égard des forces dominatrices de l'argent qui entraînent la décadence d'une société matérialiste ; il admire André Malraux[31] qui, dans *L'Espoir* (1937), fait surgir des masses mêlées d'ouvriers, de paysans et d'intellectuels dépassant leur origine pour lutter pour un projet commun. C'est sans doute cette réalité malrucienne que Charles de Gaulle a vécu, vingt ans auparavant, dans les tranchées du Nord de la France.

La Seconde Guerre mondiale clôt brutalement cette période de mûrissement intellectuel et rappelle Charles de Gaulle à ses devoirs militaires. Une honte l'accable, celle d'avoir appartenu à un milieu qui vient de se dérober à son devoir pour livrer le pays à une inévitable décadence. Cette conviction profonde grave une impérieuse nécessité dans l'esprit de Charles de Gaulle : après la Libération, la reconstruction matérielle du pays devra nécessairement s'accompagner d'une reconstruction morale passant par la révolution de la Participation[32].

---

[28] **Henri Bergson** (1859 – 1941) est un philosophe français.
[29] **Maurice Barrès** (1862 – 1923) est un écrivain et homme politique français. Il est sans aucun doute la figure la plus inspirante de la droite nationaliste française dans l'entre-deux-guerres.
[30] **Georges Bernanos** (1888 – 1948) est un écrivain français qui dénonce l'aliénation des hommes par l'argent et la technique, notamment dans son ouvrage *La France contre les robots* (1947).
[31] **André Malraux** (1901 – 1976) est un écrivain et homme politique français.
[32] Précisons ici que le volet institutionnel de la Participation n'est pas présent en 1940 et qu'il ne prendra réellement forme qu'avec les institutions de la Ve République.

II. Selon Charles de Gaulle, le projet de Participation trouve ses justifications par l'état moral, social et économique du pays qui appelle à sa concrétisation

a. Les justifications en faveur du projet de Participation se cristallisent autour du constat de l'état calamiteux du pays d'après-guerre

i. Pour Charles de Gaulle, la reconstruction du pays doit être non seulement matérielle mais aussi morale

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Après l'asservissement des peuples par l'Allemagne nazie, une révolution sociale est nécessaire. Les modèles capitaliste et communiste ont montré leurs limites et surtout leur capacité d'anéantissement.

Selon Charles de Gaulle, le projet de Participation est un remède aux maux qui ont porté au pouvoir les totalitarismes hitlérien et stalinien. La victoire alliée n'est pas seulement une victoire militaire ; c'est la victoire d'un modèle civilisationnel qui se fonde essentiellement sur la liberté de l'individu, son développement et sa citoyenneté.

Dans la France d'après-guerre, les Français sont essentiellement divisés entre paysans, ouvriers et bourgeois. Le salariat demeure la forme prépondérante et l'agriculture reste l'ossature du pays. La structure sociale demeure majoritairement rurale et l'ordre républicain assure l'organisation de la société sur les plans politique, économique et social. Depuis le XIXe siècle, la société a connu une perte de ses fondements et de ses encadrements sociaux traditionnels. La guerre et l'Occupation ont montré la défaillance de l'État et de ses institutions.

Pour Charles de Gaulle, le travail est une valeur qui doit permettre à l'individu de s'émanciper et non pas de l'asservir[33]. L'honneur d'un métier se compose d'éléments moraux qui sont, pour un dirigeant, l'autorité, et pour tous, la prise de responsabilité.

Le régime économique de la Nation se compose des sources de la richesse nationale, de la production et de sa répartition. Dès lors, Charles de Gaulle conçoit que l'économie doit être sociale pour en conditionner son progrès et en rendre les fruits à tous ceux qui y participent. La mécanisation apporte une prospérité croissante mais qui demeure mal distribuée.

Bien que les travailleurs aient acquis une dignité sociale, la société mécanique déshumanise les travailleurs qui ne sont pas maîtres de leur destin.

---

[33] Cette place fondamentale du travail et de sa valeur est retranscrite dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

En définitive, Charles de Gaulle ne condamne pas le capitalisme, en ce qu'il a pu être nécessaire dans le développement industriel au XIXe siècle, mais il n'est pas le modèle économique et social pertinent pour construire une économie sociale. En ce qui concerne le libéralisme, Charles de Gaulle considère qu'il ne constitue qu'un régime socio-économique au service du maintien au pouvoir de la Troisième Force[34].

ii. De multiples crises accablent la France d'après-guerre

Le projet de Participation n'est pas une politique circonscrite et technique comme peut l'être la politique des nationalisations par exemple. Elle ne se fonde pas seulement sur des éléments techniques ; elle se fonde avant tout sur des éléments philosophiques.

Dès lors, la nécessité de concrétiser projet de Participation se justifie par une crise morale, sociale, économique et politique.

1. Une crise morale engendrée par la révolution industrielle

La perte des repères sociaux traditionnels a été provoquée par la révolution industrielle et la mécanisation de la société selon Charles de Gaulle. Ces deux phénomènes ont provoqué une transformation des rapports humains où les ressentiments ont été exploités par les forces politiques fascistes et communistes. Dans cette perte des valeurs et dans l'émergence des idéologies, le regard a été porté loin de l'homme. Là réside la crise morale, plus aucun modèle ne s'est soucié à la fois de l'accomplissement individuel de l'homme et du salut de la société.

2. Une crise sociale source de la désunion nationale

La crise sociale est, pour Charles de Gaulle, l'origine de la désunion nationale. Avant 1945, les hommes et les femmes n'avaient pas l'assurance de pouvoir disposer de conditions de vie honorables. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la condition des ouvriers a peu évolué, ces derniers demeurent des outils de travail. Cette condition réifiée peut s'accompagner d'une bonne rémunération et de bonnes conditions matérielles ; néanmoins, il demeure que l'ouvrier ne peut s'accomplir par son travail. Ce constat a été dénoncé par Louis Vallon : « les salariés ont acquis une volonté de bien-être qui éclipse leur souci ancien de transformation sociale révolutionnaire[35] ».

Toujours selon Charles de Gaulle, le régime politique et économique français n'assure plus la liberté et la dignité à chaque Français. Les travailleurs sont moralement réduits dans une situation économique et sociale de domination. Ce système, en plus d'être source de désunion nationale, joue contre la prospérité de la Nation.

---

[34] La Troisième Force est une coalition gouvernementale regroupant la Section française de l'Internationale ouvrière, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, les radicaux, le Mouvement républicain populaire et les modérés. Le gouvernement de la Troisième Force demeure entre mai 1947 et septembre 1951.

[35] Louis Vallon, « Salariés et consommateurs », *Notre République*, 1er décembre 1959.

Quant au salariat, bien que le droit du travail et les conventions collectives aient permis d'établir certaines protections pour les travailleurs, le système actuel présente des lacunes. Le salaire minimum, souvent considéré comme trop bas pour garantir une vie décente, ne permet pas aux travailleurs de prendre part aux bénéfices de l'expansion économique. Les discussions relatives aux salaires sont marquées par une relation inégalitaire et ne permettent pas une véritable négociation entre les travailleurs et les employeurs. Les conventions collectives, bien que constituant un cadre de négociation, ne parviennent pas toujours à résoudre les inégalités économiques et sociales de manière efficace.

3. Une crise de l'économie et de ses modèles

La crise économique n'est pas à comprendre ici comme le retournement de l'activité économique. Elle correspond aux crises des modèles économiques qui ne demeurent plus pertinents pour les promoteurs de la Participation.

a. Des modèles économiques dépassés

Comme cela a été mentionné précédemment, la mécanisation a été utile pour apporter la prospérité au pays. Néanmoins, la dérive du machinisme non dominé a conduit à l'asservissement des hommes et à une organisation de l'État au service des intérêts privés. Le progrès mécanique n'est pas au service des hommes et porte, par conséquent, le germe du conflit.

Le capitalisme ne permet pas, quant à lui, d'associer les travailleurs et de participer à leur émancipation. Bien qu'il eût été utile lors de l'industrialisation du XIXe siècle, il en devient un système dépassé.

Le libéralisme confine et relègue les travailleurs à une condition d'outil et demeure une pensée incapable de transformer la France en une véritable République économique et sociale.

b. De l'asservissement de l'intérêt général aux intérêts privés

Les conglomérats monopolistiques exercent un pouvoir excessif sur l'économie et la société et abusent de l'homme en l'exploitant comme un simple outil de travail. Ils écrasent la concurrence et dressent des barrières contre l'intérêt général. Ces conglomérats monopolistiques sont aux mains de quelques individus qui les utilisent pour influencer et dicter les politiques publiques afin de favoriser leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général. Selon Charles de Gaulle, leur rôle prépondérant dans l'économie mondiale ne doit pas freiner la remise en cause de leur existence.

En France, l'interconnexion du pouvoir politique et des intérêts économiques a souvent bridé l'indépendance de la prise de décision. Cette interconnexion au service des intérêts privés a favorisé l'immobilisme social et politique ; empêchant dès lors toute réforme nécessaire afin de bâtir une société plus équitable.

c. Des doctrines qui ont freiné le changement social

Le conservatisme est une philosophie politique qui a œuvré à freiner les avancées vers une société plus juste et égalitaire. Les résistances au changement ont souvent empêché l'émergence d'idées novatrices et ont entravé la volonté d'adopter des politiques économiques et sociales plus justes et adaptées aux défis du XXe siècle.

Le dirigisme, qui se caractérise par une intervention de l'État dans l'économie, a également montré ses limites. Bien que certains secteurs aient été nationalisés dans le passé afin de garantir le contrôle de la puissance publique sur les ressources et les services essentiels de la Nation, la gestion des entreprises nationalisées s'est souvent faite de manière peu transparente et sans participation des usagers. Cette conduite a abouti à une exclusion des citoyens du processus décisionnel et à un désaveu de la responsabilité des acteurs économiques vis-à-vis de la société.

4. Une crise de la politique et de ses acteurs

a. La lutte des classes et le communisme, deux conceptions à condamner et à dépasser

La lutte des classes est un concept central dans le système économique, car il oppose les intérêts divergents des différents acteurs sociaux et économiques au sein de l'entreprise. Cette lutte peut prendre différentes formes, notamment entre les travailleurs et les employeurs, les riches et les pauvres, les entreprises et les consommateurs. Bien que la lutte des classes soit un constat, elle doit être dépassée afin de ne laisser aucune présomption de condamnation peser sur une classe sociale particulière et afin de favoriser le dialogue entre toutes les classes sociales.

Le communisme, en tant qu'idéologie politique et économique, cherche à éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme en théorie, mais il nie aux individus le droit de penser et d'agir de manière indépendante. Dans certains cas, le communisme ne reconnaît que les droits des collectivités raciales ou nationales, et donne à l'État le pouvoir de décider de la vie ou de la mort des individus. Bien que certains puissent considérer ce modèle comme un moyen de prévenir l'exploitation économique, il ne substitue en réalité qu'une forme d'exploitation par une autre.

b. Les partis politiques et syndicats jouent contre le pays et l'intérêt général

En France, certains groupes séparatistes se détournent de l'idée d'une France agissante et indépendante, remettant en question l'existence même d'un État fort et uni. Les syndicats, qui sont censés défendre les droits des travailleurs, peuvent parfois devenir des organisations inféodées, où certains intérêts particuliers prévalent sur l'intérêt général. Les partis politiques, qui sont censés représenter les aspirations et les besoins du peuple, peuvent parfois échouer à établir les conditions sociales nécessaires pour une société plus équitable et participative.

c. Les pouvoirs publics peuvent être la propriété des intérêts privés et politiques

Les pouvoirs publics, qui sont censés agir dans l'intérêt général, peuvent parfois devenir la propriété des partis politiques, ce qui peut entraver leur capacité d'instaurer une véritable participation sociale et de répondre efficacement aux défis sociaux et économiques.

Les pouvoirs publics, censés représenter l'intérêt général, sont devenus petit à petit la propriété des partis politiques. Au lieu de favoriser la participation sociale et le bien de tous, ils sont souvent capturés dans les jeux politiques et les luttes de pouvoir. Cette situation a des répercussions néfastes sur la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins de la société dans son ensemble.

d. Une crise de société, une crise de civilisation

La société dans son ensemble peut également être affectée par ces diverses tensions. Les bouleversements causés par les guerres et les crises économiques peuvent engendrer une tyrannie sociale et politique, avec des conséquences sur l'ensemble de la population. La non-résolution des questions sociales peut entraîner des inégalités croissantes et des tensions au sein de la société, avec des conséquences sur la stabilité et le bien-être de la collectivité.

Dans le même temps, la civilisation a connu des bouleversements considérables en l'espace d'une génération. Deux guerres ont éclaté, causant des pertes humaines et matérielles colossales, exacerbées par la non-résolution de la question sociale ; c'est-à-dire la non-résolution des disparités économiques et sociales entre les différentes classes sociales.

À l'époque, ce constat est d'autant plus saillant que le communisme recouvre les deux tiers de l'Europe et de l'Asie.

b. Le projet de Participation a pour ambition de répondre à cet inventaire calamiteux en visant des objectifs moraux, économiques, sociaux et institutionnels

i. Le projet de Participation doit s'ancrer dans des objectifs moraux

Pour relever ces défis, il est crucial de mettre en place des réformes morales. L'enjeu actuel de la société est moral et il est impératif que le pays change les conditions morales de son existence. Pour Charles de Gaulle, le régime moral actuel doit disparaître afin de laisser place à une nouvelle atmosphère fraternelle pour le peuple français. La liberté de l'homme doit être préservée et il ne doit pas devenir un esclave dans la collectivité. Le progrès matériel doit être maîtrisé afin de laisser à l'homme la liberté dans ses choix et dans ses actions.

La dignité de l'homme est aussi un enjeu décisif dans la résolution de la question sociale. Chaque individu doit pouvoir trouver sa dignité au sein de la société et le rehaussement de la dignité de l'homme constitue un devoir moral. Les garanties pratiques doivent assurer à chacun la dignité dans son existence et le progrès matériel doit être soumis à un objectif essentiel : contribuer à la dignité de l'homme.

L'égalité doit également être au cœur des réformes sociales tout comme la justice sociale. L'injustice sociale doit être éradiquée dans la mesure où elle constitue une source de révolte et de désespoir. Les éléments de la prospérité ne doivent plus être exploités au profit de quelques-uns mais doivent profiter à tous les Français. Ceux qui contribuent au développement du pays doivent être directement intéressés afin de favoriser une répartition équitable des résultats du progrès.

La sécurité des individus est également primordiale. Les hommes ne doivent plus être écrasés par les aléas de la vie. La nécessité de fournir un grand effort dans la garantie de la sécurité, dans tous les aspects de la vie quotidienne, des Français doit être martelée. Vivre, penser et travailler en sécurité est un droit fondamental qui doit permettre d'accomplir une vie meilleure pour tous.

Le droit au travail est un élément clé de la démocratie sociale française. Ce droit doit être garanti organiquement afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de travailler et de contribuer à l'amélioration de la société. L'espérance doit être ravivée chez chaque citoyen français, afin que chacun trouve une place et un avenir dans leur propre pays.

ii. L’adaptation de l’économie française est nécessaire

La réforme économique en France est essentielle pour moderniser les relations entre le travail et le capital. Une véritable révolution économique est nécessaire et doit impliquer pleinement le peuple dans son destin. L'État doit jouer un rôle central dans cet effort économique national et exercer un contrôle sur certaines activités économiques essentielles.

Il est fondamental que l’économie française soit adaptée aux besoins du pays et aux exigences internationales et non aux intérêts particuliers. Afin d’assurer le succès de l'effort économique de la Nation, il est nécessaire que l'État contrôle ou dirige les principales sources de richesse et de production en mettant en valeur les ressources naturelles. Un système national d'économie bien structuré doit permettre une exploitation plus efficace des atouts du pays[36].

La vision pour l'avenir de la France repose sur une série de réformes majeures dans différents domaines de la société ; notamment, dans le développement de l'agriculture afin d’assurer la prospérité de la France. Pour y parvenir, il est nécessaire de mécaniser l’agriculture et de résoudre les problèmes de rendement.

iii. L’amélioration des relations entre les individus doit favoriser la participation de tous aux grands intérêts communs

L'entreprise doit être considérée comme une œuvre collective où tous ceux qui y travaillent doivent être solidaires mutuellement.

La condition de vie des travailleurs doit être améliorée, notamment par des conditions matérielles décentes et des salaires dignes. Cependant, il ne s'agit pas seulement de changer le niveau de vie, mais de rendre aussi les relations entre les hommes plus humaines et dignes sur les lieux de travail.

La réforme économique en France est essentielle afin de moderniser les relations entre le travail et le capital, et pour associer pleinement chaque individu à son destin.

Les conglomérats monopolistiques ne doivent pas abuser des travailleurs ni entraver l'intérêt général. La concentration d'entreprises dans la direction des politiques économiques et sociales de l'État doit être rendue illégale ainsi que leur domination sur les conditions de travail des travailleurs.

---

[36] Pour Charles de Gaulle, cette structuration passe par le commissariat général au Plan.

Le salariat doit être aboli pour des raisons humaines, économiques et de justice sociale. La démocratie sociale en France doit garantir la liberté du travail de manière organique. Il est nécessaire de mettre en place des garanties pratiques afin d'assurer la dignité des travailleurs dans leurs relations professionnelles.

La collaboration entre les acteurs de la production au sein des entreprises doit être organisée et devenir la nouvelle philosophie de l'activité économique. L'initiative des travailleurs doit être encouragée et des efforts doivent être réalisés afin d'assurer la formation et la montée en capacité des travailleurs.

La gestion des grands intérêts communs doit être partagée ; les ouvriers, les artisans et les agriculteurs ne doivent pas être exclus de cette gestion. La force de la production française est nécessaire tout comme l'est le partage de ses résultats. Chaque travailleur doit recevoir les fruits de son œuvre mais doit aussi contribuer à la productivité, érigée en objectif national. Enfin, la compétitivité de l'économie française doit être renforcée à l'échelle mondiale.

iv. L'engendrement de pouvoirs publics forts capables de mener une grande réforme sociale est nécessaire

La constitution d'un pouvoir nouveau qui soit à la fois juste et fort est nécessaire afin de réaliser une grande réforme sociale. Les services publics, en particulier les personnels qui y travaillent, doivent voir leurs conditions de vie et de travail améliorées. La participation des employés aux responsabilités professionnelles, y compris dans l'Éducation nationale, doit être organisée. L'éducation du peuple français doit également être transformée afin de répondre aux enjeux du projet de Participation.

Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle clé dans le développement global de la France et son aménagement d'ensemble. Ils doivent œuvrer en procurant l'élan indispensable à la production, en instaurant la coopération sociale et en restaurant l'éthique dans la gouvernance. Il est essentiel que les pouvoirs publics soient indépendants des partis politiques et que le peuple soit associé à son destin politique par le biais d'institutions qui permettent sa consultation. Les représentants librement élus par le peuple doivent réaliser les grandes réformes nécessaires pour le bien de l'intérêt général. Enfin, les forces vives de la Nation, c'est-à-dire tous les citoyens contribuant à l'amélioration du pays par leur engagement, doivent avoir accès aux responsabilités nationales de l'économie française.

L'unité nationale est un principe fondamental et requiert l'éradication du séparatisme. Pour restaurer la cohésion de la France, il faut modifier la condition ouvrière et rendre la dignité morale aux travailleurs. Sans cela, ni la puissance du pays ne peut être retrouvée ni l'avenir de la civilisation occidentale assuré.

c. La concrétisation du projet de Participation doit s'opérer dans l'entreprise et dans les institutions

i. Le projet de Participation dans l'entreprise

Dans un premier temps, le projet de Participation ne reçoit pas cette dénomination mais est qualifié de projet de « l'Association ». Effectivement, le terme d'« Association » a une résonnance beaucoup plus économique car elle réfère directement à l'alliance entre le capital et le travail / la technique. Dans ce projet bâtissant une nouvelle société fondée sur de nouveaux rapports sociaux, l'Association doit établir entre chaque acteur une relation devant les lier en tant que sociétaire. Dans l'entreprise, tous les acteurs peuvent prétendre à cette participation, sous réserve d'une approbation des compétences des acteurs de l'entreprise.

Le capital est un des apports donnés à l'Association tout comme les capacités individuelles que sont le travail, la direction et la gestion des affaires. Dès lors, les travailleurs apportant leur force de travail sont reconnus pour leur capacité ; la capacité revêt la même considération que celle du capital. La direction et la gestion sont des apports fonctionnels qui permettent le synchronisme entre les contributions de capital et de travail tout en les impliquant dans le choix de l'orientation stratégique à suivre.

Ainsi, l'Association représente une forme de responsabilisation de tous les acteurs de l'entreprise. Cette responsabilité incombe bien évidemment à la direction qui doit assumer son affaire et sa fructification mais aussi sa responsabilité vis-à-vis des travailleurs qui peuvent devenir des sociétaires, c'est-à-dire des décideurs responsables. L'Association est une forme de responsabilisation globale des acteurs de l'entreprise qui permet de détacher les travailleurs de leur rôle d'« outil-humain ». Elle implique le partage des bénéfices mais aussi celui des risques.

Concernant les résultats, chaque acteur a le droit à une part du bénéfice engendrée par sa participation et sa responsabilité dans le fonctionnement de l'entreprise. Ce droit concerne non seulement le bénéfice mais aussi le droit à l'apport de capital.

Les gains peuvent se faire via la redistribution ou la rémunération. La redistribution correspond à une conservation du niveau de capital et de la capacité de travail. La rémunération se compose du salaire de base et d'une rémunération complémentaire fondée sur la capacité de travail de chaque individu. Selon des critères de performance de l'activité de l'entreprise, le montant de ces rémunérations doit varier en fonction des capacités individuelles de chaque acteur et de sa participation au sein de l'entreprise.

Dès lors, les gratifications et les primes ne peuvent être regardées que comme des artifices ne constituant pas des outils de la participation dans l'entreprise.

L'Association dans les entreprises doit passer par voie contractuelle. Ces contrats doivent se substituer aux conventions collectives ; ces dernières étant critiquées du fait qu'elles ne s'intéressaient qu'aux salaires seuls et non à la participation active des travailleurs à la marche de l'entreprise. Sur le fondement d'une voie contractuelle, chaque entreprise peut fixer librement le type et le mode de participation des acteurs au sein de l'entreprise. Cette voie contractuelle est privilégiée car elle permettrait de réaliser un objectif inhérent à l'Association qui est la responsabilisation de tous les acteurs, tout en laissant la liberté à chaque entreprise d'en définir les modalités d'exercice. Finalement, ces contrats doivent spécifier le fonctionnement de la répartition des gains et la constatation du rendement collectif par les sociétaires lors d'assemblées organisées périodiquement.

Cette responsabilisation des acteurs de l'entreprise engage des rapports humains nouveaux. Elle forme une solidarité liant tous les acteurs qui ont tous intérêt à un bon fonctionnement de l'entreprise. Elle donne également une dignité à chaque acteur, quelle que soit sa place dans la hiérarchie de l'entreprise, dans une nouvelle relation de travail qui dépasse le salariat.

Chaque acteur, désormais associé à la vie de son entreprise, doit avoir le droit à l'information afin de participer au bon fonctionnement de l'entreprise. L'information et la consultation doivent être organisées de façon régulière indépendamment de ce qui était fait au sein des comités d'entreprise.

Enfin, l'Association se double d'une démocratie interne à chaque entreprise. Les délégués des travailleurs peuvent participer à la conduite de l'entreprise. Les candidatures doivent être libérées de toute mainmise politique et les délégués doivent être élus au suffrage universel par scrutin secret.

La traduction de l'Association devait passer par voie législative. Les contrats devaient être fixés par la loi ainsi que les moyens qui permettraient de donner à chaque travailleur une responsabilité au sein de son entreprise. La loi devait déterminer à la fois les modalités de partage des gains mais aussi l'échelle hiérarchique dans leur répartition.

L'organisation du droit à l'information devait également être modelée par la loi. L'information devait comprendre la situation actuelle de l'entreprise. Elle devait également prévoir la participation de tous les acteurs aux études et débats portant sur les orientations de l'entreprise. De plus, la loi devait prévoir la prise en considération régulière des propositions formulées par les sociétaires.

Enfin, le contrôle de ce qu'allait disposer la loi sur l'Association devait être attribué à une juridiction définie tout en y associant l'inspection du travail.

Avec le cadre de l'entreprise, c'est celui de l'agriculture qui s'adjoint. La coopération doit s'organiser librement entre les professionnels et favoriser le regroupement des agriculteurs en coopératives, syndicats et mutuelles. Ces regroupements doivent également s'effectuer à d'autres échelles, par branche de production et par région.

Enfin, un autre cadre de l'Association est celui des entreprises nationalisées. L'État doit cesser de financer le fonctionnement des entreprises nationalisées afin que, sur le point de vue de l'Association, aucune distinction ne soit faite selon que l'entreprise soit nationalisée ou non. Les usagers doivent participer à l'organisation et au fonctionnement des entreprises nationalisées.

Sur le rôle des syndicats, l'Association prévoit une rénovation des syndicats, libérés de tout contrôle par un parti politique. De nouveaux syndicats doivent être institués et la loi doit assurer qu'ils soient libérés de toute tutelle politique. Les représentants syndicaux doivent être élus dans leur profession et y demeurer. Dans chaque syndicat, l'apprentissage et la formation deviennent leurs compétences. Les syndicats doivent jouer un rôle dans le repérage et le développement des capacités des travailleurs qui méritent de gagner en responsabilité. Enfin, les syndicats doivent devenir, à terme, des acteurs institutionnels participant à l'élaboration des politiques économiques et sociales de l'État.

Plusieurs conséquences de l'application du projet de l'Association sont décrites, à la fois sociales et économiques.

C'est tout d'abord un changement de la relation du travail où la dignité trouve une place fondamentale ; l'être humain n'est plus réifié mais responsabilisé dans la conduite de l'entreprise.

Enfin, selon des projections économiques, la croissance de la productivité et du rendement pourrait amener à un plus grand bénéfice commun qui aurait des conséquences sociales positives.

ii. Le projet de Participation dans les institutions

La Participation ne concerne pas seulement le monde de l'entreprise, de l'agriculture ou de l'artisanat mais également celui des institutions publiques.

1. Dans les services publics et la Sécurité sociale

Dans les services publics, une forme de participation doit être instituée. Par exemple, dans l'Éducation nationale, l'orientation scolaire doit répartir les élèves selon leurs compétences et selon les besoins de la collectivité. Une forme d'autonomie doit être laissée aux enseignants, aux élèves et à leurs parents dans la gestion des établissements. Néanmoins, un contrôle hiérarchique supérieur peut être exercé en cas de défaillance dans le fonctionnement de l'établissement.

De plus, il est prévu que les assurés de la Sécurité sociale soient associés à la gestion des fonds qui leurs sont destinés.

2. L'Université

L'Université est également un lieu de la participation, davantage mis en exergue par les événements de mai 1968. Les enseignants et les étudiants doivent former des conseils auprès de l'autorité directrice exerçant des responsabilités communes. Cette réforme devait se fonder sur une loi d'orientation.

3. Les régions

L'échelon régional doit être le fondement de la participation. Avec la création des régions, une forme de décentralisation devait être opérée. Les élus sont associés aux décisions régionales avec les délégués économiques et sociaux locaux ; leurs décisions devaient être exécutées par un préfet régional.

Ce projet n'était pas alors celui réalisé après le départ du général de Gaulle en 1969. Dans ce projet, les régions devaient revêtir les fonctions aujourd'hui assumées par le Conseil régional et le Conseil économique, social et environnemental régional.

Concernant les deux thèmes du référendum du 27 avril 1969 – la rénovation du Sénat et la régionalisation – ils seront étudiés en aval de cette partie.

III. L'évolution du projet de Participation dans la réalité historique

a. Le projet de Participation entre syndicats et partis politiques

Dans l'évolution du projet de Participation, Charles de Gaulle doit composer avec les organisations syndicales, ouvrières et patronales, et les partis politiques. Néanmoins, les syndicats demeurent essentiels dans la réussite ou l'échec du projet.

i. Dans la France d'après-guerre, les syndicats demeurent des acteurs puissants

1. Les syndicats de travailleurs

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les principales organisations ouvrières en France sont la C.G.T.[37] et la C.F.T.C.[38], représentées respectivement par Louis Saillant[39] et Gaston Tessier[40]. Cependant, en 1947, la C.G.T. est dominée par les unitaires, qui sont liés au parti communiste. Cela conduit à la scission de la C.G.T. en 1947, et à la naissance de Force Ouvrière, qui représente la tendance réformiste dirigée par Léon Jouhaux[41]. F.O. est alors majoritairement composée de socialistes, mais on y retrouve également des ouvriers gaullistes.

De son côté, la C.F.T.C. est reconnue comme un syndicat à part entière, au même titre que la C.G.T. En raison de son attachement à la doctrine sociale chrétienne, la C.F.T.C. est proche de Charles de Gaulle, bien qu'elle ne soit jamais devenue un fer de lance du projet de Participation.

Une nouvelle centrale syndicale, la C.F.D.T.[42], a également émergé, adoptant une orientation axée sur la lutte des classes. Elle est proche de l'idée d'autogestion et s'est rapprochée du Parti socialiste unifié dirigé par Michel Rocard[43].

En 1944, la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres est créée, se déclarant apolitique et catégorielle[44].

---

[37] Confédération générale du travail.
[38] Confédération française des travailleurs chrétiens.
[39] **Louis Saillant** (1910 – 1974) est un syndicaliste français, représentant de la C.G.T. au Conseil national de la Résistance et secrétaire générale de la Fédération syndicale mondiale de 1945 à 1969.
[40] **Gaston Tessier** (1887 – 1960) est un syndicaliste français, président de la C.F.T.C. de 1948 à 1953.
[41] **Léon Jouhaux** (1879 – 1954) est un syndicaliste français, secrétaire général de la C.G.T. de 1909 à 1947 puis fondateur et président de F.O. de décembre 1947 jusqu'à sa mort.
[42] Confédération française démocratique du travail.
[43] **Michel Rocard** (1930 – 2016) est militant socialiste dès 1949 et candidat du P.S.U. lors des élections présidentielles de 1969. Il est un admirateur du modèle yougoslave de l'autogestion.
[44] **André Malterre** (1909 – 1975), est président de la C.F.E. – C.G.C. de 1955 à 1975, son organisation est considérée comme proche des mouvements gaullistes, notamment du temps du R.P.F.

En parallèle, une frange de syndicalisme indépendant s'est développée, car les militants gaullistes sont opposés aux syndicats liés aux partis politiques. Des sections « d'action ouvrière » ont ainsi été créées, dont la coordination a été confiée à Yvon Morandat[45], militant C.F.T.C. et gaulliste de gauche.

En 1947, un « Comité d'Études Économiques et Syndicales » est créé autour du bulletin « Liberté et Travail ». Ce comité regroupe d'anciens militants de la C.G.T. refusant l'alignement de la C.G.T. sur le parti communiste, ainsi que des militants du R.P.F. En 1949, la première confédération de syndicats indépendants, la C.G.S.I.[46], est créée.

La C.G.S.I. se veut indépendante, rejetant le modèle de la lutte des classes et promouvant l'association entre le capital et le travail. Elle a ouvert la voie à une modernisation du syndicalisme en France et a obtenu un siège au Conseil économique et social en 1951. Cependant, un an après sa création, des dissensions internes aboutissent à une première scission.

De ce mouvement du syndicalisme indépendant est née la Confédération Française des Travailleurs en 1959.

2. Les syndicats patronaux

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la scène politique et économique française est en pleine restructuration. Alors que le Gouvernement provisoire de la République française refuse de rétablir la Confédération générale du patronat français, dissoute sous le régime de Vichy, d'autres acteurs émergent pour représenter les intérêts des petites et moyennes entreprises du pays.

C'est ainsi qu'en octobre 1944, la C.G.P.M.E.[47] voit le jour, créée par Léon Gingembre[48]. Contrairement à la C.G.P.F.[49], la C.G.P.M.E. ne revendique pas de réel contenu doctrinal. Toutefois, elle se positionne comme une voix indépendante pour la représentation syndicale des petites et moyennes entreprises françaises, cherchant à promouvoir leurs intérêts et à contribuer à leur développement dans le nouvel environnement économique et politique de l'après-guerre.

D'autres mouvements et organisations, tels que le Centre des jeunes patrons et le Centre des jeunes dirigeants, voient également le jour avant la guerre, en 1938. Leur ambition est de rendre l'entreprise plus compétitive et plus humaine, en encourageant notamment la prise de conscience et d'action sur l'œuvre commune réalisée dans l'entreprise. Lors du congrès de La Bourboule en 1946, les membres de ces mouvements s'interrogent sur la capacité de l'entreprise à satisfaire toutes les aspirations de l'homme.

---

[45] **Yvon Morandat** (1913 – 1972) est un homme politique français. Militant à l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, au Rassemblement du peuple français puis à l'Union démocratique du travail. En 1965, il fonde le Front travailliste, mouvement gaulliste de gauche.
[46] Confédération générale des syndicats indépendants.
[47] Confédération générale des petites et moyennes entreprises.
[48] **Léon Gingembre** (1904 – 1993) est un industriel français, fondateur de la C.G.P.M.E. qu'il préside de 1945 à 1978.
[49] Confédération générale du patronat français.

En 1964, lors du congrès de Royan, Bernard Lecat[50] constate que le rôle consultatif du comité d'entreprise en matière économique est généralement peu utilisé. Il estime que ce rôle peut être renforcé pour l'élaboration des projets de l'entreprise, le perfectionnement des méthodes, l'examen des résultats, et ainsi contribuer à une meilleure gestion et gouvernance des entreprises.

Dans un document intitulé « Une étape », les membres du C.J.P. et C.J.D. établissent en 1945 une approche doctrinale de leur mouvement en énonçant le problème de l'association du capital et du travail, une idée chère à Charles de Gaulle …

Le Conseil national du patronat français est fondé le 21 décembre 1945 en réponse à une demande du gouvernement français. C'est une organisation patronale majeure en France. Son établissement est motivé par le besoin de créer un interlocuteur représentatif pour l'ensemble du patronat à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction nationale. À sa création, le C.N.P.F. a pour objectif de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises et des employeurs français. Il regroupe différentes fédérations professionnelles et organisations patronales, et est dirigé par un président élu parmi les membres. L'organisation a également pour rôle de conseiller le gouvernement sur les questions économiques et sociales, et de participer à l'élaboration des politiques publiques liées à l'emploi, au commerce, à l'industrie et à la fiscalité.

ii. De tous azimuts politiques, des partis favorables ou hostiles au projet de Participation

1. Les partis de gauche

La Convention des institutions républicaines (C.I.R.) est un parti politique fondé par François Mitterrand[51] en 1964 qui disparaît en 1971. L'Union démocratique et socialiste de la Résistance (U.D.S.R.), créée en 1945, y est fusionnée en 1964 alors que ses membres se divisent sur le référendum du 27 avril 1969. La position de François Mitterrand est particulièrement hostile à la participation dans l'entreprise qu'il qualifie de « gadgets » et de « sucettes » jetés au visage des ouvriers.

Le Front travailliste (F.T.) est créé en 1965 par Yvon Morandat et se prononce en faveur du projet de la Participation. Après l'échec du référendum de 1969, Yvon Morandat et quelques membres fondent le Mouvement pour le socialisme et la participation (M.S.P.).

---

[50] **Bernard Lecat** est le président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise de 1967 à 1968.
[51] **François Mitterrand** (1916 – 1996) est un homme politique français, président de la République de 1981 à 1995.

2. Les partis du centre

La Fédération nationale des républicains et indépendants (F.N.R.I.) est un mouvement politique de centre droit existant de 1962 à 1977. C'est la force d'appoint pour la majorité gaulliste mais elle se montre réticente au projet de Participation notamment à cause de la pensée économique libérale de ses membres.

Le Mouvement républicain populaire (M.R.P.) est fondé en 1944 et perdure jusqu'en 1967. C'est une organisation politique centriste, démocrate-chrétienne et favorable au projet de Participation à la fois par conviction mais aussi par fidélité au général de Gaulle. Par la suite, le mouvement se fond dans le Centre démocrate.

3. Les partis de droite

L'Union pour la nouvelle République (U.N.R.) est fondée en 1958. Le parti change de nom en 1962 pour l'Union pour la nouvelle République – Union démocratique du travail (U.N.R. – U.D.T.) et en 1967, devenant l'Union des démocrates pour la Cinquième République (U.D.R.). Cette formation politique se réclame de soutien à l'action du président Charles de Gaulle.

b. Les réactions des syndicats et des partis au projet de Participation

i. Les réactions syndicales

Lors de l'adoption de l'amendement Vallon, le C.N.P.F. s'est positionné contre. En effet, le 10 juillet 1967, ce dernier exprime des réserves en énonçant que « la participation dans l'entreprise ne peut être facteur d'efficacité que si elle est fondée sur le renforcement des structures et de la hiérarchie qu'elle doit aider à assumer toutes ses responsabilités, mais dont elle ne doit pas saper l'autorité ».

Le C.N.D.E. se montre plus favorable mais se fait l'écho des préoccupations relevées par le C.N.P.F. : « dans la rude concurrence qui est le pain quotidien des entreprises, l'existence d'une hiérarchie est aussi indispensable que l'unicité du pouvoir. Car la hiérarchie traduit une logique, celle de l'outil économique qu'est l'entreprise... ; non seulement la hiérarchie est inévitable mais elle est unique. Elle ne saurait voir surgir à ses côtés une autre hiérarchie regroupant les hommes d'une façon différente, sans respect pour la logique de l'outil de production ».

Certains syndicats patronaux sont favorables à la participation mais estiment qu'elle ne peut être réalisée sans un changement des mentalités. Le C.J.D. exprime sa déception, « l'intéressement et l'information ne constituent pas l'innovation qu'on pouvait en attendre », tout en rappelant que l'entreprise n'est pas semblable au pouvoir politique. L'indépendance des dirigeants vis-à-vis des personnes qu'ils ont à commander est nécessaire afin de satisfaire au bon fonctionnement de l'activité de l'entreprise.

De plus, certains syndicats patronaux ont estimé que la participation n'est qu'une des formes que pourrait prendre la réforme de l'entreprise. Il y a une réelle crainte du contrôle syndical et les syndicats patronaux ont fait savoir leur préférence pour une participation des cadres plutôt que de celle de l'ensemble des travailleurs.

La C.F.E – C.G.C. demeurent les principales organisations syndicales promouvant la participation des salariés dans l'entreprise. Pour le secrétaire de la C.G.C. Gilbert Nasse[52], la réforme nationale voulue par Charles de Gaulle doit passer par la réforme de l'entreprise[53].

Le président de la C.G.C., André Malterre, estime que la réforme de l'entreprise doit passer par la mise en place de structures d'information, de consultation et de participation dans les entreprises et non pas par la syndicalisation de tous les salariés qui ne résoudrait pas le problème[54].

Cette dernière position est assez significative du sentiment commun chez les cadres qui s'estiment éloignés des centres de décision. Pour eux, la participation doit être à la fois une source d'épanouissement pour tous et la voix vers une meilleure obtention de l'information, une meilleure gestion de l'entreprise et en somme une plus grande efficacité dans le fonctionnement général de l'entreprise.

De l'autre côté, la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O. ne cachent pas leur hostilité vis-à-vis de la participation. La C.G.T. adopte la position la plus radicale en affichant des justifications conjoncturelles, théoriques et pratiques.

Selon son secrétaire confédéral, Henri Krasucki[55], une des premières raisons de l'inapplicabilité de la participation des travailleurs à la gestion de l'économie et à la direction du pays est d'ordre conjoncturel. En effet, il estime que les institutions sont dominées par une « féodalité financière et industrielle ». Pour Louis Saillant, cette féodalité n'a remplacé que la féodalité hitlérienne d'asservissement économique de la France qui passait par un asservissement social des travailleurs français.

Théoriquement, la participation a été proclamée dans le programme du Conseil national de la Résistance mais elle ne pouvait être mise en pratique sans « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie » selon Louis Saillant.

Pour ce dernier, la participation passe par les nationalisations bien que celles opérées à la Libération n'ont pas été à la hauteur de cet objectif. Il se rallie à Georges Séguy[56] qui déclare que « tant que la direction et la gestion de l'économie s'exerceront sous la domination du grand capital, toute idée de participation ouvrière restera illusoire. »

---

[52] **Gilbert Nasse** (1908 – 1990) est un syndicaliste français, président de l'Union des cadres techniciens.
[53] G. Caire, « Idéologies, attitudes et motivations syndicales », Économies et Sociétés, 12, décembre 1971, p. 2143.
[54] A. Malterre, *Les cadres et la réforme de l'entreprise*, Paris, France Empire, 1969.
[55] **Henri Krasucki** (1924-2003) est un syndicaliste français, secrétaire général de la C.G.T. de 1982 à 1992.
[56] **Georges Séguy** (1927-2016) est un résistant et syndicaliste français. À son retour du camp de Mauthausen, il s'engage dans l'action syndicale et devient secrétaire général de la Fédération C.G.T. des cheminots de 1961 à 1965 et de la C.G.T. de 1967 à 1982.

En juillet 1967, dans la revue *Économie et politique*, André Barjonet[57] et Jean Magniadas[58] critiquent l'association du capital et du travail. André Barjonet critique plus virulemment la participation lors de la publication des ordonnances sur la participation. Dans le journal de la C.G.T., *Le Peuple*, il intitule son article, « La participation : une duperie et un vol », et inscrit la participation dans la filiation du régime de Vichy et de sa Charte du travail. André Barjonet dénonce la part dérisoire qui doit revenir effectivement aux salariés, entre 1,5 % et 2 % de leur salaire. Il y dénonce le cadeau fiscal de l'État au capital dans la mesure où cette somme doit être versée directement par l'État.

Louis Saillant craint que cette forme de participation ne ruine l'idée d'une réelle participation des travailleurs à la direction de l'économie. Il y souligne la forme de paternalisme qui conduit l'entreprise à intervenir dans la gestion de l'épargne obligatoire du salarié. Enfin, il pense que cette participation n'est pas soutenable dans la théorie et non applicable en pratique. Pour lui, la participation telle que présentée par le Gouvernement n'est pas le modèle de démocratie économique et sociale contenu dans le programme du C.N.R. à la Libération.

La C.F.D.T. condamne le système capitaliste mais propose un modèle où les entreprises puissent être gérées par des collectivités locales ou autogérées. La planification assurerait la coordination de tous les secteurs. La position de la C.F.D.T. s'est élaborée lors de son audition par la commission Mathey. Elle estime lors de ses auditions que si les salariés contribuent à l'autofinancement de l'entreprise, alors toute redistribution au sein de l'entreprise ne ferait qu'accroître les inégalités. Dès 1967, la C.F.D.T. préconise que ces surplus soient gérés par des caisses régionales interprofessionnelles tout en laissant aux comités d'entreprise un plus grand rôle dans la décision et la gestion de l'entreprise.

L'attitude empirique de F.O. traduit la volonté d'une participation des salariés dans l'entreprise tout en rejetant le modèle de participation proposé. Le syndicat fait siéger ses militants dans tous les organismes créés pour discuter de l'intérêt des travailleurs et négocie chaque fois que des contrats sont rendus obligatoires par la loi. F.O. considère que le dialogue social est nécessairement conflictuel et que le modèle de participation proposé pourrait représenter une grave remise en cause de l'indépendance des représentants syndicaux.

L'hebdomadaire *Force Ouvrière* explique : « Il est tout à fait logique que les travailleurs aspirent à une meilleure participation à l'information et aux décisions qui touchent directement ou indirectement leur emploi et leur position dans l'entreprise. Ils veulent exprimer leur opinion, formuler des propositions, ne plus seulement recevoir des ordres. Ils ne veulent pas seulement subir. Ils veulent être écoutés et entendus. Sans nous cantonner dans un romantisme qui nous éloignerait des réalités, nous pensons que le succès ou l'échec de la participation dépend en premier lieu des moyens qu'on retiendra pour l'exercer. A ce sujet, et tout en admettant que certaines décisions concernent le comité d'entreprise, nous pensons que priorité doit être donnée à l'accord contractuel, à la convention collective »[59].

---

[57] **André Barjonet** (1921 – 2005) est un syndicaliste français et secrétaire du Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T. de 1946 à 1968.
[58] **Jean Magniadas** (1926 – 2021) est un syndicaliste français. Il travaille au Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T. dont il devient le directeur en 1968.
[59] *Force ouvrière*, hebdomadaire, 17 septembre 1968.

ii. La réaction générale des partis

Les partis politiques critiquent beaucoup plus la méthode utilisée que le fond même du projet de Participation. En effet, Guy Mollet[60], Waldeck Rochet[61], Robert Fabre[62], Jacques Duhamel[63] mais aussi des membres de la majorité présidentielle critiquent l'utilisation des ordonnances.

c. Dans la réalité des faits historiques, l'évolution du projet de Participation

Le projet de Participation a connu des évolutions selon les événements et les personnes. Dès la Seconde Guerre mondiale, la réunion des représentants des organisations politiques et syndicales à Londres donne un projet à ce que doit être la France d'après-guerre, la Participation y tient une place toute particulière. Le R.P.F. sert de matrice politique et théorique au général de Gaulle afin de promouvoir et affiner son projet de Participation. De retour au pouvoir après douze ans, le président de Gaulle s'attache à ce grand projet après avoir assuré la stabilité du nouveau régime. De 1964 aux événements de mai 1968, c'est la période de la théorisation et des premières réalisations. L'après 1968 voit une volonté d'accélération du président de Gaulle dans l'avènement du projet de Participation, mais l'échec du référendum du 27 avril 1969 enterre le projet et de Gaulle se retire à Colombey-les-Deux-Églises.

i. La période de maturation du projet de Participation : la Seconde guerre mondiale et la période du R.P.F.

La réforme sociale, que le général de Gaulle nomme alors « l'Association », est présente dans ses discours de 1940 à 1943. C'est sans doute le discours d'Oxford du 25 novembre 1941 qui peut être regardé comme le premier appel à la Participation. Le mûrissement de ce grand projet pour la France d'après-guerre intervient au sein du Comité national français puis du Comité français de libération nationale.

Après la Libération et le départ des affaires du général de Gaulle en 1946, le projet de l'association devient le cœur du programme social du R.P.F. Des hommes comme René Capitant[64], Louis Vallon ou encore Jacques Debû-Bridel[65] sont à la tâche pour proposer ce que pourrait être ce projet. Retiré à la Boisserie, Charles de Gaulle n'étudie pas seulement un projet constitutionnel mais aussi un projet économique et social d'ampleur.

---

[60] **Guy Mollet** (1905 – 1975) est un homme d'État français, secrétaire général de la Section française de l'Internationale ouvrière de 1946 à 1969.
[61] **Waldeck Rochet** (1905 – 1983) est un homme politique français, secrétaire général du parti communiste français de 1964 à 1972.
[62] **Robert Fabre** (1915 – 2006) est un homme politique français, président du parti radical de gauche de 1972 à 1978.
[63] **Jacques Fabre** (1924 – 1977) est un homme politique français, hostile au référendum du 28 octobre 1962 et rallié à Georges Pompidou en 1969.
[64] **René Capitant** (1901 – 1970) est un juriste et homme politique français. Fervent défenseur du projet de Participation, il fait partie des gaullistes de gauche.
[65] **Jacques Debû-Bridel** (1902 – 1993) est un homme politique français faisant partie des gaullistes de gauche.

ii. Le temps de la théorisation et des premières réalisations : 1959 – 1968

Le général de Gaulle revient aux affaires en 1958 dans un contexte marqué par la guerre d'Algérie. Sa priorité est alors de doter le pays d'un régime politique capable de traverser de telles crises[66] afin d'assurer le fonctionnement régulier des institutions et la continuité de l'État.

La priorité du général de Gaulle trouve sa traduction dans la Constitution du 4 octobre 1958. Cependant, le premier pas vers le projet de Participation ne tarde pas et c'est en 1959, par la promulgation d'une ordonnance, que l'idée d'intéressement des travailleurs à la productivité des entreprises fait son premier pas.

1. L'ordonnance du 7 janvier 1959

L'ordonnance du 7 janvier 1959 met en place un système d'intéressement non contraignant pour les entreprises. Elle s'applique aux entreprises concernées par un accord collectif négocié dans le cadre de la loi instituant les conventions collectives du 11 février 1950. L'intéressement, ou l'association, peut dès lors passer par une forme de contrat identique à celle de la convention collective ou par une forme type de contrat acceptée par les deux tiers du personnel.

Néanmoins, c'est véritablement l'amendement Vallon qui reprend avec force l'idée d'intéressement et reconnaît le droit au partage des accroissements d'actifs dégagés dans les bilans des entreprises aux salariés.

2. L'amendement Vallon

L'amendement du rapporteur général de la commission des finances, Louis Vallon, se rapporte à la loi du 12 juillet 1965 et modifie l'imposition des entreprises et des revenus de capitaux mobiliers. C'est le premier pas vers l'inscription des principes de l'association dans la législation.

L'amendement Vallon est l'objet d'un conflit entre les progressistes gaullistes et une alliance de circonstance regroupant les libéraux de Valéry Giscard d'Estaing[67], les centristes de Jean Lecanuet[68], la gauche et le patronat. Cet amendement n'est pourtant pas la première tentative de Louis Vallon.

Le président de Gaulle exprime son soutien aux premiers pas de la politique d'intéressement lors d'une conférence de presse au palais de l'Élysée le 28 octobre 1966. Il y souligne que l'intéressement est la clé pour permettre aux travailleurs de participer aux bénéfices, au capital et à la productivité des entreprises et, en même temps, d'accroître les salaires et la croissance économique.

---

[66] Rappelons que le général de Gaulle reste toujours hanté par le souvenir du désastre de 1940.

[67] **Valéry Giscard d'Estaing** (1926 – 2020) est un homme d'État français, président de la République de 1974 à 1981. Libéral, il est hostile au projet de Participation et ne cache pas ses réserves vis-à-vis du pouvoir gaulliste.

[68] **Jean Lecanuet** (1920 – 1993) est un homme politique français, président du M.R.P.

Une fois l'amendement voté, le ministre de l'Économie et des finances Michel Debré[69] met sur pied la commission Mathey [70] qui a pour objet de respecter l'engagement du Gouvernement en contrepartie du vote de l'amendement Vallon. Dans cette commission siègent notamment Raymond Barre[71], Alfred Sauvy[72] et Roger Belin[73].

Malgré les avancées, la participation des travailleurs ne repose sur aucune théorisation claire. Rien ne définit les moyens pour les travailleurs d'avoir légalement leur part et leurs responsabilités dans les résultats des entreprises. La figure d'un homme va y remédier.

3. Marcel Loichot et la théorisation de la participation dans l'entreprise

Marcel Loichot est un polytechnicien, fondateur du groupe industriel Sena et Metra. En 1961, il rédige un texte d'une vingtaine de pages qui est alors présenté au président de la République. Dans ce texte, Marcel Loichot expose les grandes lignes de la « mutation pan-capitaliste », un modèle de dépassement des deux systèmes antagonistes que sont le communisme et le capitalisme. Dès lors, cette théorisation est perçue comme la théorisation recherchée du projet de participation et le système qui y décrit est nommé « pan-capitalisme ». Louis Vallon montre un grand enthousiasme quant à l'essai de Marcel Loichot et lui enjoint d'en transmettre plusieurs exemplaires aux ministres et aux députés.

René Capitant rédige une synthèse dans *Notre République* dans laquelle il énonce : « ce n'est pas UNE solution, mais LA solution ». Il préconise que l'amendement Vallon de 1965 prenne pour fondations le mémoire de Marcel Loichot

À la suite de l'article de René Capitant, *Le Monde* sous-titre : « Le système Loichot » et popularise le terme de « pan-capitalisme ». L'agence catholique « Ventas » reprend les éléments de l'article de René Capitant en soulignant que la publication de l'essai de Marcel Loichot est « un événement à faire pâlir les faits les plus spectaculaires de la journée » et que « la synthèse d'un polytechnicien est à tout le monde, et que M. Mitterrand pourrait s'en emparer ».

---

[69] **Michel Debré** (1912 – 1996) est un homme d'État français, plusieurs fois ministre sous la présidence de Charles de Gaulle et premier Premier ministre de la Ve République.

[70] La commission Mathey a été installée avec le but de réfléchir à la faisabilité de l'autofinancement des entreprises et de l'applicabilité des droits des salariés.

[71] **Raymond Barre** (1924 – 2007) est un économiste et homme d'État français. De 1959 à 1962, il est directeur de cabinet de Jean-Marcel Jeanneney alors ministre de l'Industrie. Il est Premier ministre de 1976 à 1981.

[72] **Alfred Sauvy** (1898 – 1990) est un économiste, sociologue et démographe français.

[73] **Roger Belin** (1916 – 2004) est un haut fonctionnaire français, secrétaire général du gouvernement de 1958 à 1964.

En 1966, Marcel Loichot précise sa pensée dans un ouvrage, *La Réforme pan-capitaliste*, dans lequel il analyse les défauts du système capitaliste dès la révolution industrielle : « La cupidité des premiers bâtisseurs de manufactures comme l'anarchie économique privée prônée par le libéralisme entraînent l'exploitation effrénée de l'homme par l'homme : des enfants de moins de huit ans travaillent au fond des mines : le quart de la population peut se retrouver réduit au chômage et à la misère noire ; le travailleur, privé du soutien de sa corporation est isolé, désarmé, sans défense devant la loi de l'offre et de la demande, en un temps où le besoin d'industrialisation rend le capitaliste tout-puissant. »

Bien que ces défauts se soient atténués depuis la révolution industrielle, le modèle du système capitaliste ne répond pas à la structure souhaitable pour une économie sociale. Pour Loichot, la société capitaliste dans laquelle il vit permet que « seul un petit nombre détient les moyens de production tandis que la grande masse du peuple subit une véritable aliénation ». Cette pensée se retrouve chez Charles de Gaulle qui y voit-là, comme Marcel Loichot, une aliénation de l'être humain et une négation de leur dignité non pas parce qu'ils n'ont rien mais parce qu'ils ne sont rien.

Pour mettre un terme à cette aliénation, Karl Marx[74] et d'autres théoriciens ont formé une doctrine visant à mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme par le biais de l'expropriation généralisée et la collectivisation des biens de production. Pour Marcel Loichot, l'expérience communiste des pays de l'Est est la preuve par les faits que la mise en œuvre de ce système remplace une forme d'aliénation par une autre.

Face au communisme, le libéralisme n'a pas permis la désaliénation des travailleurs. Pour Marcel Loichot, il n'a apporté que des masques sociaux tels que le droit syndical, le droit de grève, la garantie de l'emploi, la planification, la sécurité sociale, les comités d'entreprises, l'intéressement des travailleurs qui n'ont pas permis de transformer la place et la fonction des travailleurs dans l'entreprise.

Bien que, selon Marcel Loichot, les pays non communistes aient abandonné le libéralisme économique au XIXe siècle, aucun nouveau modèle n'a été élaboré. Il en conclut que « les deux conceptions du monde ne semblent pas plus capables l'une que l'autre d'édifier durablement l'âge d'or ».

Dès lors, la nouvelle théorie économico-sociale doit avoir pour cœur et pour fondement la dignité de l'homme.

4. La voie pancapitaliste

Certain de proposer une voie novatrice qui pourrait marquer l'histoire, Marcel Loichot trace le sillon de la voie pancapitaliste. Pour lui, la voie pancapitaliste est celle où le capitalisme serait maintenu et où les travailleurs deviendraient *ipso facto* des capitalistes grâce à l'accroissement du patrimoine des entreprises.

Dès lors, l'accroissement du patrimoine d'une entreprise serait partagé entre le capital et le travail. Dans le contexte des années 1960, cette idée est fort attrayante du fait de la forte croissance économique.

---

[74] **Karl Marx** (1818 – 1883) est un philosophe, historien, sociologue, économiste, journaliste et théoricien allemand.

Ainsi, le pancapitalisme veut conserver l'élément du capitalisme que le communisme cherche à supprimer : la propriété privée. Il élimine également le vice inhérent au capitalisme qui est l'appropriation exclusive des biens de production par une minorité. Dès lors, pour parvenir à cette synthèse, il est nécessaire de partager l'accroissement du capital dans l'entreprise entre le travailleur et le capitaliste.

Pour réaliser un tel partage, Marcel Loichot propose plusieurs solutions sans en avantager une plus que l'autre. Il établit par exemple que : « toute entreprise employant par exemple plus dix personnes doit obligatoirement être constituée en « société pancapitaliste » ; le capital d'une société pancapitaliste est productif d'intérêt à un taux très raisonnable, par exemple 5 %, ou encore le taux utilisé par le Crédit national pour ses prêts à long terme ; ces intérêts sont nécessairement comptabilisés en dépenses et distribués ; le bénéfice subsistant est obligatoirement ajouté au capital ; les actions correspondantes, incessibles pour dix années, sont réparties pour moitié entre les actionnaires antérieurs proportionnellement à leurs actions, pour moitié entre les travailleurs de l'entreprise proportionnellement à leurs salaires de l'exercice ; naturellement, les porteurs d'actions, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, jouissent des mêmes droits, et notamment élisent ensemble le conseil d'administration, lequel nomme le président-directeur général et contrôle sa gestion ; les droits d'attribution d'actions gratuites par voie de réévaluation de l'actif sont répartis pour moitié entre les porteurs d'actions au jour de la distribution, pour moitié entre les travailleurs ayant œuvré pour l'exercice dans les dix exercices clos antérieurement à ce jour, et cela proportionnellement aux salaires perçus ; il en va de même des droits de souscription en espèces, ceux-ci pouvant être négociés par les travailleurs comme par les porteurs d'actions s'ils préfèrent ne pas souscrire. »

Avec un taux annuel d'autofinancement de 6 % du capital initial et un partage égal des nouvelles actions entre capitalistes et travailleurs, l'instauration du système pancapitaliste permettrait aux travailleurs d'être majoritaires dans la détention du capital au bout de vingt-cinq ans. Dès lors, la méthode Loichot permettrait un bouleversement sans dépouillement.

Marcel Loichot résume son système par une formule calquée sur une célèbre citation d'Abraham Lincoln[75] : « là où les capitalistes prônent le gouvernement de l'actionnaire, par le technocrate, et pour le peuple, [les communistes demandent] le gouvernement de l'État, par le fonctionnaire, et pour le peuple [alors que le pancapitalisme] affirme le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple. »

[75] **Abraham Lincoln** (1809 – 1865) est le seizième président des États-Unis d'Amérique connu pour son discours de Gettysburg où, rendant hommage aux soldats, il prononce la formule « un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

5. Une *via media* entre le socialisme et le capitalisme

Le système proposé par Marcel Loichot doit certainement être revu au grès des facteurs économiques et sociaux de notre époque ; cependant, sa vision est d'une étonnante actualité. À la fin du XXe siècle, la chute de l'Union des républiques socialistes et soviétiques et la crise du monde capitaliste ont été autant de faits en faveur de la vision de Marcel Loichot.

Le pancapitalisme est une *via media* permettant de transcender les contradictions de deux systèmes antagonistes. Il supprime la rigidité et l'opposition des classes sociales de l'idéologie marxiste et permet d'ouvrir la propriété à tous. Alors que le capitalisme est un système de conservation de la propriété pour une minorité et que le communisme est un système de dépossession totale au profit de l'État, le pancapitalisme offre la propriété au plus grand nombre.

6. L'amendement Capitant – Le Douarec de 1966

René Capitant, député gaulliste et président de la commission des lois, ainsi que François Le Douarec[76] déposent conjointement une série d'amendements lors de la séance du 8 juin 1966. Cette série d'amendements a pour objectif de transformer les structures d'administration de l'entreprise en instaurant une direction d'entreprise confiée à un directoire et un organe de contrôle et d'orientation stratégique. Ce dernier peut comprendre des représentants des salariés et des salariés actionnaires. En plus de cette série d'amendements, un plan d'entreprise doit permettre de mettre en œuvre l'intégration des salariés à la gestion de l'entreprise.

[76] **François Le Douarec** (1924 – 2008) est un avocat et homme politique français. Il est membre de l'U.N.R. puis de l'U.D.R. Il est député de 1962 à 1981.

7. La généralisation de la Participation à toutes les échelles de la société.

L'année 1967 est marquée par la mise en œuvre des ordonnances qui doivent concrétiser l'amendement Vallon. Elles n'atteignent que partiellement les résultats escomptés par le président de Gaulle du fait des lenteurs administratives et des blocages politiques.

Dès 1966, le président de Gaulle envisage d'appliquer la. Participation à l'ensemble de l'État afin de pallier les difficultés que rencontrent ce projet. Il désire créer de nouvelles institutions en les associant à une régionalisation.

Les événements de 1968 poussent le président de Gaulle à proposer la Participation aux Français. Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 sont un sacre pour Charles de Gaulle qui se voit légitimé après les événements de 1968. Bien que la chaleur du feu de mai soit toujours palpable, le président de Gaulle veut mettre à l'épreuve cette nouvelle assemblée : « c'est une chambre P.S.F.[77], je lui ferai faire une politique P.S.U.[78] »[79].

L'idée de la Participation n'a jamais quitté Charles de Gaulle et les événements de 1968 le confortent dans l'idée qu'il est nécessaire de réaliser cette troisième voie comme en témoigne l'entretien télévisé avec Michel Droit le 7 juin 1968 : « Il y a une troisième solution : c'est la participation. Elle change la condition de l'homme au milieu de la civilisation moderne. Dès lors que des gens se mettent ensemble pour réaliser une œuvre économique commune, en apportant, qui les capitaux nécessaires, qui les compétences de direction, de gestion et de technique, qui le travail, ils forment une société dans laquelle chacun doit être intéressé tant au fonctionnement qu'à la rentabilité, donc aux profits. Cela implique que soit attribuée, par la loi, la juste part à chacun. Cela implique aussi que tous soient informés de la vie de l'entreprise et puissent, par des représentants qu'ils auront nommés librement, participer à la marche de la société, à ses conseils, afin de faire valoir leurs intérêts, leurs points de vue et leurs propositions. C'est la voie dans laquelle j'ai déjà fait quelques pas ; par exemple en 1945, quand avec mon gouvernement j'ai institué les comités d'entreprises, quand en 1959 et 1967, j'ai, par des ordonnances, ouvert la brèche de l'intéressement. […] Il s'agit de faire en sorte […] comme cela se fait pour les actionnaires qui y engagent leur argent […] que la direction reçoive et accueille périodiquement les propositions que chacun (de ceux qui y apportent leur travail) croit utile de formuler, que les mandataires de chaque catégorie de personnel […] soient élus par tous ses membres au scrutin secret sur des candidatures librement posées, et d'attribuer le contrôle de ce qui sera prescrit par la loi à une juridiction où l'inspection du travail aura, bien sûr, son rôle à jouer. »

La Participation n'est pas un projet précipité après la fièvre de mai 1968 comme certains ont pu le présenter à l'époque mais bien une idée ancrée de longue date dans l'esprit de Charles de Gaulle, désireux de proposer un modèle civilisationnel fondé sur la dignité de chaque homme.

---

[77] Parti social français, parti de droite conservatrice.
[78] Parti socialiste unifié.
[79] Propos prononcés par le président de Gaulle le lendemain du scrutin selon l'un de ses ministres, cité par Jean Lacouture.

iii. Le temps de la concrétisation et l'échec : 1968 – 1969

1. Charles de Gaulle, un pionner de la décentralisation

Après les événements de 1968, le président de Gaulle souhaite généraliser la participation à toutes les sphères, c'est ce que nous avons choisi de nommer « la Participation ». Le désir originel du général est de faire du thème de la participation d'entreprise le thème central d'un référendum. Néanmoins, Jean-Marcel Jeanneney[80] lui fait savoir que la participation dans l'entreprise ne se prête guère au référendum.

Le président de Gaulle se résout à faire porter le référendum sur la régionalisation et la rénovation du Sénat. Cette décision devait participer de l'effort général afin de permettre à l'État de régler l'impuissance de sa puissance.

2. Le référendum du 27 avril 1969

a. Le contexte politique du référendum

Quelques jours avant la signature des accords de Grenelle, le président de la République s'adresse aux Français. Dans cette allocution du 24 mai 1968, il propose un référendum sur la rénovation universitaire, sociale et économique qui est d'autant plus appelée par la crise de mai 1968.

L'allocution du 30 mai 1968 est beaucoup plus ferme, le président de Gaulle décide de dissoudre l'Assemblée nationale et de reporter le référendum au profit d'élections législatives anticipées notamment à la demande de son Premier ministre, Georges Pompidou[81]. Certains membres de l'entourage du général de Gaulle lui demandent de renoncer à son projet de référendum, mais il n'en est rien. En effet, trois semaines après la nomination de Maurice Couve de Murville[82] comme Premier ministre, le président de Gaulle fait savoir qu'il doit être organisé un référendum portant sur trois plans différents mais se conjuguant ayant pour objectif « la participation des intéressés à la marche des activités qui les concernent ».

La décision de maintien du référendum est précipitée avec le voyage à Rome de Georges Pompidou qui déclare le 17 janvier 1969 : « Ce n'est un mystère pour personne que je serai candidat à une élection à la présidence de la République quand il y en aura une, mais je ne suis pas du tout pressé. » Le président de Gaulle exprime ses reproches dans une lettre adressée à Georges Pompidou le 30 avril 1969 : « Sans doute eût-il mieux valu que vous ne l'ayez pas annoncée plusieurs semaines à l'avance, ce qui a fait perdre certaines voix au Oui ».

---

[80] **Jean-Marcel Jeanneney** (1910 – 2010) est un économiste et homme politique français. Il est ministre de l'Industrie de1959 à 1962 et ministre des Affaires sociales de1966 à 1968 sous la présidence de Charles de Gaulle.
[81] **Georges Pompidou** (1911 – 1974) est un homme d'État français, Premier ministre du président Charles de Gaulle de 1962 à 1968. Il rompt avec la conception de Charles de Gaulle et devient président de la République de 1969 à 1974.
[82] **Maurice Couve de Murville** (1907 – 1999) est un homme d'État français, Premier ministre de 1968 à 1969.

Le 2 février 1959, lors d'un déplacement à Quimper, le président de Gaulle annonce la tenue du référendum. Débutant son discours par une envolée lyrique bretonne[83], il annonce que les Français devront se prononcer sur la régionalisation.

b. Le contenu du référendum

Le projet de référendum connu plusieurs rédactions. La première rédaction est centrée sur la rénovation des institutions qui devait « permettre d'associer plus étroitement à leur fonctionnement l'ensemble des forces vives de la Nation ». Cette première rédaction se décline en trois versants : le premier concernant « une meilleure participation des travailleurs à l'activité économique et la vie de l'entreprise » ; le deuxième touchant à l'adaptation de l'université aux besoins de la jeunesse et de la Nation par une plus grande autonomie » ; et le dernier se rapportant à la « libre gestion par les régions des affaires d'ordre économique, culturel et social les concernant ».

Avec les indications données par le président de Gaulle à la suite des événements de mai 1968, un avant-projet de loi est préparé en juillet 1968.

En février 1969, un nouveau projet de loi est rédigé prévoyant une élection au scrutin secret et uninominal par le personnel de l'entreprise des « délégués à la participation ». Ces délégués doivent être le cœur de la participation dans l'entreprise en constituant un « comité de participation » et en passant des « contrats de participation » avec les chefs d'entreprises.

c. Pourquoi le référendum ne posait pas la question de la participation en entreprise ?

La participation dans l'entreprise peut être regardée sous divers angles : l'actionnariat salarié, la participation à la gestion de l'entreprise, l'intéressement aux bénéfices et l'intéressement à la productivité.

En 1969, la participation dans l'entreprise est encore mal comprise, elle ne se présente que sous la possibilité pour un travailleur d'obtenir un sursalaire immédiatement ou de manière différée. Dès lors, cette première incompréhension s'additionne avec une incompréhension quant au sujet du référendum qui ne porte que sur le volet institutionnel. Bien que le président de Gaulle eu à cœur d'expliquer l'enjeu du référendum avec une note personnelle adressée à chaque Français la veille du 27 avril 1969, il semble que le véritable enjeu du référendum n'ait pas été compris. Pour la grande majorité, les Français sont favorables à la création des régions mais ne comprennent pas la nécessité de rénover le Sénat par la fusion avec le Conseil économique et social. Beaucoup pensent dès lors qu'il s'agit-là d'un moyen pour le président de Gaulle de se débarrasser de la Chambre haute, une opinion relayée et confortée par les médias à l'époque.

---

[83] « Va c'horf zo dalc'het, med daved hoc'h nij va spered, Vel al labous, a denn askel, Nij da gaout e vreudeur a bell. » (Mon corps est retenu mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau à tire d'aile vole vers ses frères qui sont au loin.) Vers du poète breton Charles de Gaulle, grand-oncle du général de Gaulle.

De plus, le franc avait d'ores et déjà connu plusieurs vagues d'attaques spéculatives et bien qu'elles fussent jugulées, le Gouvernement craignait qu'une nouvelle vague de spéculation ne conduise à la dévaluation. Ainsi, plusieurs ministres découragèrent le président de poser la question de la participation dans l'entreprise dans le référendum pour éviter toute nouvelle vague de spéculation.

Néanmoins, le président de Gaulle pensait que la participation dans l'entreprise passerait par le Plan si elle ne pouvait pas passer, pour l'instant, par le référendum. En effet, dans la préparation du VIe Plan, le président de Gaulle voyait la possibilité d'accélérer la mutation des rapports sociaux en associant les organisations sociales et économiques à la fois à la préparation du Plan mais à sa réalisation également.

d. Résultat du référendum et départ vers la Boisserie

Le 27 avril 1969, le Non l'emporte. Charles de Gaulle démissionne le 28 avril 1969 à minuit dix et part pour sa résidence de la Boisserie.

« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat ? »

Choix	**Nombre de votes**	**Pourcentage (%)**
Oui	10 901 753	47,59 %
Non	12 007 102	52,41 %

Votes valides	22 908 855	97,27 %
Votes blancs et invalides	643 756	2,73 %
Total	23 552 611	100 %
Abstention	5 839 779	19,87 %
Participation	29 392 390	80,13 %

d. La participation institutionnelle dans la Ve République

Bien que le référendum de 1969 marque un arrêt brutal dans le projet du général de Gaulle, le projet de Participation laisse un héritage, notamment sur la participation institutionnelle.

Au-delà du volet économique de la Participation, le général de Gaulle envisageait de libérer les institutions d'un centralisme bureaucratique et ainsi d'appliquer son projet à l'ensemble des institutions de l'État en passant parce qu'il considérait être comme le fondement institutionnel de la Participation : la régionalisation.

Selon Alain Peyrefitte, dans *Le Mal français* (1976), l'impuissance de l'État est due à son extrême puissance. L'État serait dès lors un vieux chêne imposant mais dont la vitalité aurait été perdue par le manque de racines locales. Entre démocratie directe/locale et démocratie représentative, il serait aisé de présenter une dichotomie ; néanmoins, elles se complètent.

i. Les voies « classiques » de la participation selon René Capitant

La Constitution de 1958 consacre par son article 3 que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Dès lors, la participation du peuple à l'exercice de la souveraineté nationale peut s'exercer de manière directe ou indirecte. Traditionnellement, il y a trois voies de participation que sont les élections normales en fin de législature, les élections intervenant après une dissolution et le référendum.

Au-delà de ces trois formes classiques de participation, c'est bien la question de la respiration démocratique dans le régime qui est posée. En prenant des mandatures complètes, le peuple ne s'exprime que tous les cinq ans, à l'occasion des élections présidentielles et législatives. Néanmoins, comme René Capitant[84] le souligne, le septennat pour le président de la République et le mandat de cinq ans pour les députés permettent au corps électoral de mieux marquer sa volonté et de la réviser sans attendre la fin d'une législature ou d'un quinquennat.

À l'occasion de la dissolution, le peuple participe directement en tant qu'arbitre politique, en cas de conflit entre le président de la République et l'Assemblée nationale, ou pour confirmer ou infirmer le soutien qu'il apporte à la politique du président de la République en consolidant sa majorité à l'Assemblée nationale ou non.

Ainsi, cette participation du peuple va de pair avec une double responsabilité : celle du Président de la République vis-à-vis du corps électoral et celle du Premier ministre vis-à-vis de l'Assemblée nationale.

Par le référendum, le peuple participe. En s'intéressant au référendum national et non local, il peut être mesuré toute l'importance que revêt cet outil dans la participation des citoyens. Par la procédure que prévoit l'article 89, le Parlement est comme formé de trois chambres : le Sénat, l'Assemblée nationale et le peuple. Néanmoins, il convient de souligner la difficulté de parvenir à un texte commun si le texte n'est pas voté en des termes identiques dans les deux chambres parlementaires.

Par l'article 11, c'est la responsabilité du président de la République qui est mise en jeu. C'est la pratique qu'en a fait le général de Gaulle. Il permet également de s'affranchir du vent politique, changeant de direction d'un jour à l'autre, afin de construire et mener une politique cohérente qui serait proposée par le président de la République au moment de son élection. Dès lors, le président est responsable devant le peuple comme le serait un ministre chargé d'une politique devant le Parlement.

---

[84] Capitant, R. (1972) *Démocratie et participation politique dans les institutions françaises*.

ii. La rénovation des institutions dans le projet de Participation

Pour le général de Gaulle, la période s'étendant de 1940 à 1944 ne consiste pas seulement en l'organisation des moyens humains et matériels de la République. Cette période est aussi celle du mûrissement du projet de Participation qu'il intègre pleinement au retour de la République une fois le pays libéré. La Participation doit être le nouveau modèle pour la France, elle doit permettre de bâtir l'édifice d'une démocratie sociale. La démocratie sociale est la promesse de l'unité de tous les Français, de la participation institutionnelle de tous les acteurs de la vie de la Nation et d'un nouveau modèle transcendant les existences individuelles afin de donner corps à la Nation.

Néanmoins, ce projet philosophique doit s'inscrire dans une matérialité juridique, dans celles des institutions qui doivent permettent l'exercice pratique de la Participation. Avant de réfléchir à la concrétisation institutionnelle, Charles de Gaulle sait qu'une telle réforme d'ampleur ne peut être accomplie sans une amélioration du niveau de production, du rendement et du niveau de vie des Français. Avant de toucher à une part hautement philosophique, il est nécessaire d'améliorer les conditions matérielles.

Une fois l'œuvre économique accomplie, la consécration institutionnelle des « forces vives de la Nation », devait s'accomplir. Consécration à la fois de leur existence et de leur rôle dans la prise de décisions. Dès lors, le Sénat, le Conseil économique et social ainsi que les régions furent identifiés comme les trois entités pertinentes dans la consécration institutionnelle de la Participation.

1. Sur la rénovation du Sénat

En 1946, alors que la France se relève de ses ruines, le général de Gaulle expose à Bayeux une vision qui promettait au pays de se relever de ses ruines institutionnelles.

Dans son discours du 16 juin 1946, le général de Gaulle présente sa volonté d'un Sénat rénové qui devrait mieux prendre en compte les aspects administratif et concret des lois, aspects qu'il considère alors comme absents des discussions à l'Assemblée nationale. Ce Sénat rénové doit être le cœur de la représentation des « organisations économiques, familiales et intellectuelles[85] ».

Cette idée est reprise par les représentants du R.P.F. lors des assises nationales du parti en avril 1948 à Marseille. Il est dès lors proposé que le Conseil de la République comprenne des élus des familles, néanmoins, l'ambition de Bayeux n'y est pas encore pleinement exprimée. Il est simplement préconisé que sur les 270 sénateurs, le premier tiers représente les départements, le second tiers représente les communes et le dernier tiers soit désigné par le corps électoral familial[86].

---

[85] Charles de Gaulle, Discours de Bayeux, 16 juin 1946.

[86] Rappelons ici l'importance des organisations familiales comme l'Union nationale des associations familiales, instituée en 1945 pour représenter les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics.

Marcel Waline[87], futur membre du comité consultatif constitutionnel, présente dans un rapport sur la révision de la Constitution[88] ses préconisations quant à la représentation au Conseil de la République. Pour édifier une chambre des territoires et des acteurs sociaux et économiques, il propose d'en modifier le mode de scrutin. Enfin, une motion du R.P.F votée en mars 1953 propose une représentation des travailleurs qui demeurent imparfaitement représentés au Conseil économique et social.

Un certain aboutissement apparaît en 1958 lorsque le général de Gaulle présente à Michel Debré son souhait de voir la future constitution faire émerger un Sénat représentatif des acteurs territoriaux, sociaux et économiques. Néanmoins, cette idée est mise en suspens, du fait notamment de la réticence de certains ministres. Ainsi, le Sénat de 1958 n'est pas un Sénat rénové mais que le président de Gaulle ne le voit que comme une institution transitoire.

L'année 1964 inaugure le retour de l'idée d'un Sénat rénové. Le président de Gaulle l'évoque de manière indirecte[89] par la réforme du Conseil économique et social et par la modernisation de la structure économique et sociale du pays qui doivent être réalisées après les élections présidentielles de décembre 1965. Dès lors, Jacques Boitreaud, conseiller technique pour les affaires institutionnelles, est chargé de tracer les grandes lignes d'une refonte du Sénat. La note de Jacques Boitreaud devait être le dessin préparatoire d'un Sénat bayeusain, représentant « les forces vives de la Nation ». Il est préconisé d'opérer une transformation du Sénat en Assemblée consultative qui comporterait des élus des collectivités territoriales et des représentants économiques et sociaux. La nouvelle Chambre haute donnerait son avis avant les discussions se tenant à l'Assemblée nationale, reconnaissant ainsi la capacité technique de la composition de ce nouveau Sénat mais lui faisant perdre son pouvoir normatif. Tradition du bicamérisme, il n'en reste pas moins que cette perte du pouvoir normatif peut s'expliquer par le fait que le Sénat reste, après 1962, le seul corps élu au suffrage universel indirect. Cette note de Jacques Boitreaud se prolonge dans la voix de Charles de Gaulle le 23 avril 1966 à Lille[90] où la nécessité de forger une chambre unique résonne comme la nécessité du temps, celle d'allier la représentation des collectivités territoriales et des activités régionales avec celle des acteurs économiques et sociaux. En ce sens, la nécessité du temps est d'autant plus martelée avec les événements de 1968 qui finissent de convaincre le président de Gaulle.

1968 est donc l'année qui accélère la conviction d'une intégration institutionnelle des acteurs économiques et sociaux et non pas l'année d'une prise de conscience. Cette intégration institutionnelle est nécessaire afin d'assurer la stabilité du régime et la respiration démocratique du régime. Dès lors, le président de Gaulle envisage le référendum comme la voie de concrétisation de cette intégration institutionnelle.

---

[87] **Marcel Waline** (1900 – 1982) est un juriste français membre du comité consultatif constitutionnel en 1958 et membre du Conseil constitutionnel de 1962 à 1971.
[88] Anon (1953) [1ère session du Conseil national, 27-28 février 1er mars 1953, Levallois-Perret]. Paris.
[89] Charles de Gaulle, Discours des 31 janvier et 23 juillet 1964.
[90] Charles de Gaulle, Discours de Lille, 23 avril 1966.

2. Sur la région

Deux courants peuvent être identifiés quant à la position de ce que doivent être les régions selon le général de Gaulle.

De 1958 à 1968, le président de Gaulle voit la région comme une entité économique permettant de mettre en œuvre les grandes politiques économiques décidées à l'échelle nationale tout en les accordant aux particularismes locaux.

Avec 1969 et son référendum, la région est une entité politique qui doit servir de fondation à la consécration institutionnelle de la Participation. La région est le cadre parfait, à la rencontre entre l'échelon étatique et l'échelon local. De plus, contrairement au département, la région est l'échelon territorial qui demeure assez important pour la mise en œuvre des politiques de l'État mais qui demeure proche des réalités locales. Le président de Gaulle y voit dès lors le cadre parfait de l'exercice concret de la Participation. Dans son discours de Quimper du 2 février 1969, le général de Gaulle déclare que la « participation régionale [doit être] le cadre nouveau de l'initiative, du conseil et de l'action pour ce qui touche localement la vie pratique de la Nation ».[91] Tout en donnant un corps politique à la région, Charles de Gaulle rappelle qu'elle n'en demeure pas moins une entité territoriale et administrative.

Pour le président de Gaulle, la régionalisation et la pratique de la Participation en son sein auraient pu atténuer le poids important des partis et des syndicats. Économiquement, elles auraient pu donner la voix aux initiatives locales, intéresser les citoyens aux problématiques qui leurs sont plus proches et plus concrètes que celles de l'État.

[91] Charles de Gaulle, Discours de Quimper, 2 février 1969.

IV. Un regard porté vers l'actualité et quelques recommandations

a. L'actualité éclaire la pertinence du projet de Participation

La Participation n'est pas un sujet historique, ni philosophique. La Participation est avant tout un sujet pratique, un sujet d'actualité.

Tout d'abord, il convient de noter la présence importante d'un champ lexical lié à la Participation dans le discours médiatique, notamment du fait de la réforme des retraites. Au-delà du simple recul de l'âge de départ, cette réforme cristallise des tensions autour du sens donné au travail, autour de la pratique institutionnelle de la Ve République et plus largement sur la participation citoyenne. Ce mouvement laisse apparaître un retour de la citoyenneté comme pierre angulaire de notre système. C'est un nouveau mouvement de responsabilisation des individus qui ne provient plus du haut, comme ce que Charles de Gaulle ambitionnait de faire mais cette volonté de responsabilisation provient des personnes se définissent par leur citoyenneté.

Le débat d'aujourd'hui concerne non seulement le changement des relations de travail, mais aussi une reconnaissance plus importante de la participation citoyenne. Cette demande est légitime et ne doit pas être désavouée en convoquant la peur d'une démocratie directe et populaire. Cette demande est d'autant plus exacerbée par la pratique qui est faite aujourd'hui des institutions de la Ve République. La responsabilité et le dialogue sont dévoyés au profit de l'irresponsabilité et de l'unilatéralité. Il est nécessaire de replacer le citoyen au cœur de la Cité. Les parlementaires sont essentiels dans notre démocratie mais que faire lorsque leur mandat même est méprisé[92].

[92] Rappelons ici que la procédure tant décriée prévu par l'article 49.3 n'est pas un outil de l'esprit de la Constitution de 1958 mais un outil de la IVe République qui était alors voulu par des communistes de l'époque qui avaient vu le blocage parlementaire.

i. Critique du C.N.R.

Le Conseil national de la refondation est un organisme lancé le 8 septembre 2022 par le président de la République Emmanuel Macron. Il s'appuie sur un triple constat : « notre démocratie demande à être rénovée » ; « notre pays a besoin que nous agissions collectivement » ; « notre pays a besoin d'une nouvelle méthode ».

Bien que ce triple constat soit vrai, il n'en demeure pas moins que le C.N.R. de 2022 n'est pas une instance de la Participation. Elle n'associe pas chaque citoyen, si ce n'est par la possibilité d'y participer numériquement.

Le C.N.R. porte en lui un péché originel : celui de la représentation. Il ne représente pas adéquatement la diversité des opinions et des voix des citoyens. Certains partis et organisations ont décidé de ne pas y participer pour ne pas donner d'importance à cette structure, qui se veut participative, mais qui n'est dotée d'aucune légitimité et dont l'efficacité dans l'expression de l'intérêt général demeure très limitée.

De plus, le C.N.R. manque de transparence dans la composition et la méthode de travail. Cette structure apparaît comme un simple outil de communication. Là où le général de Gaulle voulait appliquer la Participation de tous à tous les niveaux, le C.N.R. de 2022 applique une « participation » de certains sur des thématiques délimitées.

L'influence des intérêts économiques, politiques et des lobbys n'est pas suffisamment étudiée pour rendre compte de leur portée dans le travail sur les questions posées. Bien que le C.N.R. n'ait aucune portée normative, il semblerait qu'un outil de démocratie participative devrait être parfaitement transparent. Cet outil de la démocratie participative reste un outil des mots. Il n'a aucun impact concret.

La participation citoyenne demeure limitée. Seuls les citoyens informés et possédant les capacités et les moyens techniques peuvent participer aux travaux du C.N.R. Il semblerait que le C.N.R. de 2022 ne soit pas l'héritier du C.N.R. de 1943 mais plutôt celui des cahiers de doléances de 1789.

ii. Critique de la convention citoyenne

La convention citoyenne est un autre cadre participatif mis en place pour travailler sur des sujets de sociétaux. Composée de citoyens tirés au sort, leurs travaux sont censés éclairer les décideurs publics. Deux expériences de ce format ont été mises en place : la convention citoyenne pour le climat (2019 – 2020) et la convention citoyenne sur la fin de vie (2022 – 2023).

La composition de la convention citoyenne laisse à désirer. Bien qu'elle soit censée offrir une image représentative de la société, elle ne permet pas de rendre compte de toutes les opinions de la société. De plus, le tirage au sort peut être critiqué car il peut être perçu comme un système qui discrédite notre modèle de démocratie où les représentants de peuple sont élus par le peuple.

L'organisation même des travaux de la convention citoyenne peut être revue. En effet, le temps de parole accordé aux experts n'est pas uniforme et le choix des experts, souvent faits par les ministères, peut exercer une influence déterminante sur le rapport remis à la fin de la convention. En dehors des délibérations, des groupes et des lobbys peuvent exercer une influence sur les membres de la convention afin d'orienter leurs décisions dans une direction plutôt qu'une autre. L'élaboration des propositions de la convention citoyenne peut être guidée dans des chemins préétablis laissant ainsi le caractère participatif de la convention citoyenne factice. En somme, les travaux de la convention citoyennes peuvent être perçus comme confinés, sans transparence et illégitimes.

iii. Sur les bribes d'un éventuel projet de révision constitutionnelle

Lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le président de la République a longuement abordé sa volonté de faire une réforme de la Constitution. Pour clore l'épisode tumultueux de la réforme des retraites, l'Élysée a pu juger utile de mettre en place un « big bang » institutionnel. Bien qu'aucun projet n'ait été rendu public, la presse s'est fait l'écho de quelques propositions plus ou moins pertinentes.

Une première proposition serait de revenir au septennat en ce qui concerne le mandat du président de la République et de mettre en place des *midterms* à l'américaine, c'est-à-dire des élections de mi-mandat. Bien que cette proposition soit intéressante dans la mesure où elle apporte une respiration démocratique grâce à la désynchronisation des élections présidentielles et des élections législatives, elle n'est aucunement novatrice. Il suffirait de revenir au système originel de la Ve République, souhait exprimé par Édouard Balladur[93] dans un interview au Figaro le 29 janvier 2023[94]. Jean-Philippe Derosier[95] a proposé une vision différente ; un mandat présidentiel de six ans et un mandat parlementaire de six ou trois ans. Les élections présidentielles et législatives se tiendraient à la même date afin d'éviter la réplique sismique des élections présidentielles au Parlement.

L'autre sujet concerne l'interdiction du cumul des mandats qui devient de plus en plus critiquée en ce qu'elle aurait pu couper la démocratie nationale de la démocratie locale. Revenir sur cette interdiction, notamment sur le cumul d'un mandat parlementaire et d'un mandat exécutif local, permettrait une meilleure articulation entre les différents niveaux et une participation plus grande des élus locaux aux décisions nationales.

Concernant l'élection à la proportionnelle, les avis divergent. Pour certains, un tel système ne garantit pas la stabilité et peut conduire à des accords électoraux qui se font après l'élection. Pour d'autres, l'élection à la proportionnelle permettrait une meilleure représentation des différentes sensibilités politiques au Parlement.

En somme, la question de la révision constitutionnelle n'est pas celle d'une marche vers la nouveauté mais celle d'un retour au système originel de la Ve République et surtout un retour à la synchronicité entre l'esprit et la pratique de la Constitution.

---

[93] **Édouard Balladur** (né en 1929) est un homme d'État français, Premier ministre de 1993 à 1995 sous la présidence de François Mitterrand.

[94] Galiero, E. (2023b) « Édouard Balladur : « Comme si nous assistions à un affaissement général », *Le Figaro*, 29 janvier. Disponible sur : https://www.lefigaro.fr/vox/politique/edouard-balladur-comme-si-nous-assistions-a-un-affaissement-general-20230129 (Consulté le : 9 février 2023).

[95] **Jean-Philippe Derosier** (né en 1980) est un juriste français, spécialiste de droit constitutionnel. Il est professeur de droit public à l'université de Lille et membre de l'Institut universitaire de France. Il a fondé en 2023 le G.R.É.C.I., le Groupe de réflexion sur l'évolution de la Constitution et des institutions.

b. La Participation aujourd'hui, quelles recommandations ?

Les recommandations suivantes sont personnelles et n'engagent pas les personnes interrogées. Elles sont inspirées de convictions personnelles, du fruit de ce travail de recherche et des échanges avec Messieurs Debré, Larcher et Renouvin.

i. L'actualité plaide pour une concrétisation de la participation dans l'entreprise qui pourrait se traduire par le Plan

Il est nécessaire de concrétiser la participation dans l'entreprise. Aujourd'hui, la participation dans l'entreprise ne concerne que l'intéressement et non pas la gestion ni la prise en considération des initiatives des travailleurs dans la conduite de la stratégie de l'entreprise. La participation est aujourd'hui perçue comme elle l'était lors du référendum de 1969, c'est-à-dire comme la possibilité d'avoir un sursalaire immédiatement ou de manière différée.

Cette concrétisation peut passer par la planification qui était considérée comme une « ardente obligation » par le général de Gaulle. Cette planification peut s'exercer au niveau de l'État mais également au niveau de l'entreprise.

La participation dans l'entreprise peut reposer sur le plan d'entreprise, une expérience qui a déjà été concrétisée dans certaines entreprises comme la R.A.T.P.[96] Le plan d'entreprise se compose de trois phases ; la première est la concertation qui est organisée en fonction de la taille de l'entreprise afin de permettre à tous les acteurs de l'entreprise (travailleurs et cadres) de participer aux décisions et de contribuer à l'élaboration du plan de l'entreprise ; la deuxième phase correspond à celle de la décision qui revient aux dirigeants de l'entreprise bien qu'elle soit assortie d'une obligation de motivation des choix afin de garantir une prise de décision transparente et responsable ; la dernière phase est celle de la réalisation où l'initiative individuelle prend une place importante car chaque acteur est incité à participer à la réalisation du plan d'entreprise par la contribution aux résultats et la formation d'un contrat fondé sur les orientations et les objectifs à accomplir.

Dès lors, la participation dans l'entreprise pourrait se concrétiser par le plan qui se coordonnerait sur la stratégie du Plan à l'échelle nationale. Cela permettrait non seulement de répondre à des politiques d'ampleur nationale, comme la souveraineté industrielle et énergétique, mais aussi de concrétiser la participation dans l'entreprise en transformant tous les individus de l'entreprise en acteurs de l'entreprise. Le Haut-commissariat au plan aurait un rôle important à jouer dans l'accomplissement de cette stratégie à l'échelle nationale et à l'échelle des entreprises bien que ses « réalisations » demeurent insignifiantes face à l'œuvre d'après-guerre du commissariat général au Plan.

[96] Régie autonome des transports parisiens.

ii. L'engagement d'une rénovation institutionnelle est nécessaire

À l'échelle modeste de ce mémoire, la deuxième partie des recommandations traitera de la rénovation institutionnelle. Il ressort des différents entretiens plusieurs volontés : une volonté de réforme des institutions, par un retour vers le système originel de la Ve République par exemple, ou une volonté de conservation des institutions telles qu'elles sont aujourd'hui. Nous prenons le parti d'une rénovation institutionnelle afin de rendre compte de la pertinence actuelle du projet de Participation du général de Gaulle.

1. Le C.E.S.E. doit être supprimé

Le Conseil économique, social et environnemental est une assemblée constitutionnelle composée des représentants des organisations syndicales, professionnelles, économiques et sociales. Sa fonction consultative peut être pertinente dans l'élaboration de la loi mais il n'en demeure pas moins que ses membres sont nommés. Durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le projet de loi constitutionnelle prévoyait la transformation du C.E.S.E. en une chambre de la participation citoyenne.

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence d'une troisième chambre constitutionnelle comme le C.E.S.E. dont les membres n'ont pas nécessairement les qualifications requises et dont la nomination reste avant tout politique.

Enfin, les travaux du C.E.S.E. n'ont qu'une portée relative. Le Parlement a d'autant plus la légitimité et la capacité d'interroger les acteurs pertinents dans son activité. En outre, la méthode de constitution des conventions citoyennes décidée par le C.E.S.E. est critiquable. Si la convention citoyenne devait exister malgré tout, sa composition devrait être du ressort du Parlement. De plus, les garanties d'indépendance ne sont pas respectées, par exemple, la moitié des membres du comité de gouvernance de la convention citoyenne pour le climat était extérieure au C.E.S.E.

Le C.E.S.E. demeure une assemblée coûteuse[97] et peu saisie. Au premier trimestre 2023, 14 saisines étaient dénombrées dont 9 saisines d'initiative, 4 saisines gouvernementales et 1 saisine permanente qui concerne le rapport annuel sur l'état de la France 2023. En moyenne sur les cinq dernières années, le C.E.S.E. a rendu 17 avis par an.

Dès lors, le C.E.S.E. doit être supprimé car il n'est pas une institution de la démocratie participative.

[97] Selon le site du C.E.S.E. 46,8 millions d'euros dont 1,7 million d'euros de ressources propres.

2. L'usage du référendum doit être revu

L'usage du référendum doit être revu. En effet, le référendum a été utilisé fréquemment par Charles de Gaulle comme un moyen d'arbitrage politique mais également comme un moyen d'expression directe de la souveraineté du peuple. Cependant, la pratique du référendum est beaucoup moins présente alors qu'elle permet une forme de respiration démocratique.

Le référendum d'initiative partagée est en ce sens pertinent mais les seuils demeurent trop élevés : un dixième des électeurs est nécessaire. Il serait peut-être pertinent de proposer un référendum d'initiative citoyenne, dispositif de démocratie directe qui permettrait au corps électoral de se saisir d'un sujet particulier. Les modalités resteraient à définir mais cette forme de référendum pourrait concerner le vote d'une proposition de loi par exemple. Néanmoins, la possibilité d'abroger une loi ne devrait pas être possible car elle pourrait créer une rupture entre le Parlement et le corps électoral. Dès lors, si une loi était massivement rejetée par l'opinion publique, la pratique voudrait la convocation d'un référendum pour trancher définitivement le conflit.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'un référendum, la pétition d'initiative citoyenne est un outil pertinent de la démocratie participative. Le Sénat a été pionnier avec sa plateforme d'e-pétitions. Cette plateforme permet d'adresser à la chambre haute une pétition ; si celle-ci recueille au moins 100 000 signatures, alors la Conférence des Présidents peut décider d'y donner suite par la création d'une mission de contrôle, l'inscription à l'ordre du jour d'un texte législatif ou encore le débat en séance publique.

3. Vers un retour au système originel : rétablir le septennat

Le rétablissement du septennat permettrait au président de la République d'inscrire son action politique dans un temps plus long. Bien qu'il y ait un risque de cohabitation, celui-ci doit être pris car il serait le signe légitime de la volonté des électeurs de voir un changement de cap de la politique présidentielle.

La proposition de Jean-Philippe Derosier mentionnée précédemment est pertinente. Toutefois, l'alignement de toutes les élections sur un mandat de six ans, le même jour pose la question de la respiration démocratique. En effet, hors destitution du président de la République ou dissolution de l'Assemblée nationale, les citoyens ne se prononceraient par la voie des urnes que tous les six ans.

CONCLUSION

Le projet de Participation devait favoriser les initiatives des travailleurs et des citoyens afin de les libérer d'une autorité exclusive et centralisée.

Bien que le référendum du 27 avril 1969 fût perdu pour le général de Gaulle, il ne signa pas la fin de la Participation. La législation progressa sur la participation dans l'entreprise avec la loi du 31 décembre 1970 sur les options de souscription ou d'achat d'actions, la loi du 27 décembre 1973 sur les plans d'actions, la loi du 9 juillet 1984 sur la reprise d'entreprises par ses salariés ou encore la loi du 7 novembre 1990 sur la réglementation de l'intéressement. De son côté, la participation institutionnelle avança peu si ce n'est sur le volet de la décentralisation.

La Participation apparaît comme une possibilité de réponse aux crises traversées. Elle permet de transformer les rapports sociaux, de rapprocher les citoyens des décideurs politiques et de renouveler la participation citoyenne dans la vie publique. En encourageant la participation des citoyens à la gestion de leur territoire et à la prise de décision politique, elle peut contribuer à renforcer le lien social et la cohésion de la société.

Cependant, la mise en place d'une véritable démocratie participative ne va pas de soi. Elle implique de repenser en profondeur les modalités de la prise de décision publique, ainsi que les modes d'interaction entre les citoyens et les institutions. Elle implique également de renforcer l'éducation citoyenne, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la participation et de leur donner les outils nécessaires pour s'engager de manière éclairée dans la vie publique. Au-delà de ces défis pratiques, la mise en place d'une véritable démocratie participative implique également de repenser la conception même de la démocratie et de la citoyenneté. Elle implique de sortir d'une vision purement représentative de la démocratie, dans laquelle les citoyens ne participent qu'indirectement à la prise de décision, pour aller vers une vision plus participative, dans laquelle les citoyens sont directement impliqués dans la vie politique et publique.

La Participation, telle que proposée par le général de Gaulle, constitue un enjeu crucial pour notre société, tant sur les aspects économiques, politiques et sociaux. En repensant les modalités de la prise de décision publique, les modes de représentation, les modes de décision, et la conception même de la citoyenneté et en renforçant l'éducation citoyenne par le développement des compétences et des savoirs nécessaires pour s'engager de manière éclairée dans la vie publique ; alors la Participation pourra véritablement contribuer à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique.

Par-delà les épreuves, les délais, les tombeaux, ce qui est légitime peut un jour être légalisé, ce qui est raisonnable peut finir par avoir raison.

Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, t. I, p.145.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Andrieu, C. *et al.* (2006) *Dictionnaire De Gaulle*. Robert Laffont.
- Andrieu, C., Van, L.L. et Prost, A. (1987) *Les Nationalisations de la Libération : de l'utopie au compromis*. Les Presses de Sciences Po.
- Berstein, S., Birnbaum, P. et Rioux, J.-P. (2008) *De Gaulle et les élites*. Éditions La Découverte.
- De Gaulle, C. (1971) *Mémoires d'espoir*.
- De Gaulle, C. (2014a) *Discours et messages, tome 1 : 1940-1946*. Plon.
- De Gaulle, C. (2014b) *Discours et messages, tome 2 : 1946-1958*. Plon.
- De Gaulle, C. (2014c) *Discours et messages, tome 3 : 1958-1962*. Plon.
- De Gaulle, C. (2014d) *Discours et messages, tome 4 : 1962-1965*. Plon.
- De Gaulle, C. (2014e) *Discours et messages, tome 5 : 1965-1969*. Plon.
- De La Charce-R, C. (2013) *Vers Un Ordre Social Chrétien : Jalons de Route, 1882-1907 (3e Edition)*.
- Desvignes, M. (1978) *Demain, la participation : au-delà du capitalisme et du marxisme*.
- Kerhervé, A. (2015) *Une Révolution en héritage : La politique sociale de Charles de Gaulle*.
- Lachaise, B. (2022) *À la gauche du gaullisme*.
- Lacouture, J. (1984) *Charles de Gaulle : Le souverain, 1959-1970*.
- Lasne, L. (2009) *De Gaulle, une ambition sociale foudroyée : chronique d'un désenchantement*. Editions Le Tiers Livre.
- Loichot, M. (1965) *La réforme pancapitaliste*. FeniXX.
- Malterre A. (1969) *Les cadres et la réforme des entreprises*. Paris : Éditions France-Empire.
- Monnet, F. (1993) *Refaire la république : André Tardieu, une dérive réactionnaire (1876-1945)*.
- Peyrefitte, A. (2002) *C'était de Gaulle*.
- Prate, A. (1978) *Les batailles économiques du Général de Gaulle*.
- Teyssier, A. (2019) *De Gaulle 1969 : L'autre révolution*.
- Vallon, L. et Brun, G. (1986) *Louis Vallon, ou, La politique en liberté : de Jaurès à de Gaulle*. Économica.
- Vandenbussche, R. (2018) *La politique sociale du général de Gaulle*. Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion.

Articles scientifiques

- Beaud, O. (2002) « Découvrir un grand juriste : le “premier” René Capitant », *Droits*, 35(1), p. 163. Disponible sur : https://doi.org/10.3917/droit.035.0163.
- Bon, F. (1970) « Le référendum du 27 avril 1969 : suicide politique ou nécessité stratégique ? », *Revue française de science politique*, 20(2), p. 205-223. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/rfsp.1970.393222.
- Chatriot, A. (2012) « La réforme de l’entreprise », *Vingtième siècle, revue d’histoire*, 114(2), p. 183. Disponible sur : https://doi.org/10.3917/vin.114.0183.
- Chatriot, A. (2012). La réforme de l’entreprise : Du contrôle ouvrier à l’échec du projet modernisateur. *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, *114*, 183–197. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/23326303.
- Fargeaud, B. (2021) « René Capitant, un intransigeant face à l’élaboration de la Constitution de 1946 », *HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe)*.
- Gaubard, C. (2021) « René Capitant et la participation : une ambition sociale manquée », *HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe)*.
- Godfrain, J. (2000) « La participation, idée centrale de la pensée gaullienne », *Espoir*, (125).
- Godfrain, J., Tourtier, L. et Jean-Marie Dedeyan (2021) *Un enjeu actuel pour la France La Participation*. Édité par Fondation Charles de Gaulle.
- Guiol, P. (1986) « La participation, le gaullisme et le RPR », *Autogestions*. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/autog.1986.1746.
- Kriegel, A. (1992) « De Gaulle, populiste et tragique », *The Tocqueville review*, 13(1), p. 63-71. Disponible sur : https://doi.org/10.3138/ttr.13.1.63.
- Raynaud, P. (2021) « La Ve République selon De Gaulle », *Commentaire*, (Numéro 173), p. 37-42. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-commentaire-2021-1-page-37.htm.
- Rudelle, O. (1990) « La politique sociale du Général De Gaulle », *Vingtième siècle, revue d’histoire*, 27(1), p. 113-114. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/xxs.1990.2275.

Thèses

- Debré, J.L. et De Gaulle, C. (1974) *Les idées constitutionnelles du général de Gaulle*.
- Guillaume, R. (2003) *Le Général De Gaulle et la participation*.

Sites internet

- L’ACTIONNARIAT SALARIÉ : vers un véritable partenariat dans l’entreprise (sans date). Disponible sur : https://www.senat.fr/rap/r98-500/r98-500_mono.html.

Discours prononcé par le Général de Gaulle à l'Université d'Oxford le 25 novembre 1941

Barrès parlait « des lieux où souffle l'esprit ». Je ne crois pas qu'il en eût imaginé aucun où l'esprit soufflât davantage qu'en l'Université d'Oxford. Je ne crois pas non plus qu'on puisse exprimer mieux que par cette phrase pleine de prolongements le caractère de votre illustre maison. Mais si je n'en ressens que mieux l'honneur qui m'est fait aujourd'hui par le Club français de l'Université, je m'en trouve aussi encouragé à aborder un sujet assez difficile. Il s'agit de la collaboration des peuples anglais et français pour faire fructifier la victoire, si elle doit être remportée. Comme l'examen d'un tel sujet implique quelque impartialité de l'esprit et du sentiment, je me sens à l'aise pour l'évoquer ici, en raison de l'ambiance créée dans votre maison par l'exercice habituel d'une pensée désintéressée.

Quand on parlait à M. Thiers des relations franco-anglaises, il avait coutume d'écouter en silence le discours de son interlocuteur. Puis il disait, en regardant par-dessus ses lunettes : « Comme cela est intéressant ! Mais n'aurait-il pas suffi de dire que l'Angleterre est une île ? M. Thiers entendait que ce simple aphorisme géographique expliquait très complètement tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe et tout ce qui se passera entre la Nation française et la Nation britannique.

Peut-être M. Thiers avait-il raison, de son temps. Il est très banal, en effet, de développer cette théorie que la position insulaire de la Grande-Bretagne l'a déterminée à considérer la mer comme sa principale garantie, sa voisine unique, la voie nécessaire de ses échanges, et par conséquent, à faire de la domination sur les océans son principal souci national et comme sa seconde nature. En même temps, la vocation maritime et, par conséquent, commerciale de l'Angleterre, l'amenait à fonder son Empire et, du même coup, à contrôler la mer qui y conduisait. D'autre part, et pour les mêmes raisons, Albion ne pouvait accepter qu'il s'établisse sur le continent européen une hégémonie quelconque, car l'État qui l'eût réalisée fût aussitôt devenu un prétendant à l'empire de la mer. De là, bien évidemment, l'opposition fréquente des politiques de Londres et de Paris au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. De là, leurs fréquents conflits. De là aussi, au début de ce siècle, le renversement des données séculaires de leurs relations, à l'initiative de votre Roi Edouard VII. L'Entente cordiale naissait presque du jour au lendemain, dès lors que l'Allemagne, menée par la Prusse, arborait l'étendard du pangermanisme, menaçait l'équilibre par sa croissance victorieuse et criait par la bouche de l'Empereur Guillaume II : « Notre avenir est sur l'océan ! »

Il était dans l'ordre des choses humaines qu'un changement aussi subit dans les rapports des peuples anglais et français, succédant à de si longues méfiances et rivalités, fût compromis par l'effacement momentané de la menace qui l'avait fait naître. Inversement, il était fatal que le relâchement de l'Entente favorisât le redressement de cette menace. Je me figure que l'historien futur de notre « Guerre de Trente ans », et peut-être cet historien est-il parmi vous, étudiant le deuxième acte du drame, c'est- à-dire le conflit présent, n'aura pas de peine à montrer que le déchaînement des ambitions allemandes sous l'inspiration d'Hitler se trouva fort encouragé par la divergence des politiques de Paris et de Londres. Mais j'imagine également le tableau qu'il pourra faire des conséquences lamentables d'une telle dissociation. Car, si le tacticien constate que la séparation militaire de nos deux forces, au printemps de 1940, vint de ce que la mécanique ennemie força la ligne Maginot entre Mézières et Sedan, le philosophe sait bien qu'au fond c'est entre deux politiques désunies qu'est passée l'agression allemande.

Le vin étant tiré, il faut maintenant le boire. Sans aucun doute, il est amer. Mais la pire erreur que l'on pourrait commettre et la plus fâcheuse responsabilité que l'on pourrait prendre, seraient de se laisser dégoûter par l'amertume, au point de renoncer précisément au bon accord faute duquel le breuvage fut gâté. Car, alors, l'avenir pourrait être définitivement compromis, et de grands peuples comme les nôtres ont de grands devoirs envers l'avenir.

Bien entendu, nos ennemis communs font tout pour organiser la séparation. Si l'on voulait exprimer en quoi consiste la politique allemande pour ce qui concerne les rapports entre les peuples anglais et français, on pourrait dire que, pour Berlin, il s'agit de créer des plaies, puis d'y jeter constamment du sel pour que ces plaies s'avivent et s'enveniment. A cet égard, les conditions dans lesquelles se trouve actuellement la France sont, pour l'ennemi, les plus favorables possibles. Étant donné l'oppression qu'il y exerce, le régime de trahison qu'il y a institué, les moyens de propagande et de chantage qu'il y a monopolisés, il ne lui est que trop aisé de déployer son effort de corruption.

C'est pourquoi tout est mis en œuvre pour rajeunir les vieilles querelles : Jeanne d'Arc, Jean Bart, Marlborough, Maurice de Saxe, Nelson, Wellington, l'Aiglon, le com- mandant Marchand sont évoqués sans relâche. Quant aux malheurs de la France dans la guerre que nous faisons, il est constamment répété que l'Angleterre en est responsable, parce qu'elle empêcha la France de tirer le fruit de sa victoire après 1918 en favorisant le redressement de l'Allemagne et en même temps interdit tout rapprochement des Germains et des Gaulois, que cette politique ne pouvait manquer d'aboutir à un conflit puisqu'en somme elle rendait sa puissance au Reich tout en excitant sa rancune, que l'Empire Britannique n'en a pas moins négligé de se préparer à combattre et s'est trouvé, à l'heure des grands dangers, hors d'état de nous porter sérieusement secours. Quant au présent, il est bien entendu que l'Angleterre abuse du martyre de la France pour mettre la main, partout où elle peut, sur les morceaux de son Empire. En même temps, le Reich ne manque pas de forcer ses collaborateurs à prendre à leur compte le plus possible d'actes hostiles ou malveillants vis-à-vis de l'Angleterre, de façon à exaspérer celle-ci contre une Nation qui est, en réalité, sincèrement demeurée son amie.

Car c'est, à mon sens, un des faits les plus remarquables de notre tragique époque que tant de facteurs artificiels de division n'ont aucunement modifié la confiance et l'inclination du peuple français à l'égard du peuple britannique. Bien plus, il se passe actuellement ce phénomène que les Anglais sont devenus en France beaucoup plus populaires qu'ils ne l'ont jamais été. Il existe une opposition complète entre l'attitude apparente de ce que l'on considère encore comme le pays officiel et les sentiments nourris par toutes les classes de la population. Je ne crois pas qu'on puisse citer un seul témoignage qui démente cette affirmation. Mais je pourrais, pour la corroborer, énumérer des preuves innombrables et directes. Permettez-moi d'évoquer trois faits assez caractéristiques : En juillet, à Lens, le bombardement d'une usine par la Royal Air Force a tué des ouvriers français. Un avion anglais a été abattu sur place. Les Français sont enterrés d'abord, et toute la population assiste à la cérémonie. Le lendemain, ont lieu les obsèques des aviateurs britanniques. La même foule accompagne jusqu'au cimetière les cercueils des soldats alliés et, au premier rang de cette foule, marchent les femmes en deuil des ouvriers tués.

Le 2 novembre dernier, Jour des Morts, les familles françaises sont allées, comme de coutume, prier sur les tombes de leurs parents défunts. Sachez qu'il n'y a pas eu, en France, une seule tombe de militaire anglais qui n'ait été visitée, et sachez que, de toutes les tombes de tous les cimetières de France, les plus fleuries ce jour-là furent celles des Britanniques.

Quant au troisième fait, sur lequel je n'aurais garde d'insister, mais qui mérite peut-être considération, c'est qu'il ne se passe pas un seul jour sans que plusieurs jeunes Français de toutes régions et de toutes classes ne par- viennent en Angleterre pour se battre aux côtés de ses soldats et que, pour y arriver, ils déploient des prodiges de courage et d'ingéniosité dont, un jour, le récit paraîtra très étonnant quand on aura le temps d'écrire des livres. S'il est certain que le peuple français, au fond de l'abîme où il a, pour l'instant, roulé, n'a jamais mieux mesuré ce que vaut le peuple britannique, mieux compris que la libération » est synonyme de « victoire anglaise », mieux senti qu'il n'y aurait pas, dans l'avenir, d'indépendance possible, sans l'amicale union des deux pays, je ne crois pas que, de son côté, le peuple anglais ait été jamais plus convaincu de l'absolue nécessité d'une telle collaboration. Il entre d'abord, dans cette conviction, le sentiment généreux qu'inspire l'ami à délivrer. Il me semble qu'en pareille matière ce que pensent les Anglais s'exprime par les vers de Shakespeare : *I am not of that feather, to shake off My friend when he most needs me* … Mais il est également certain que les événements de la guerre ont démontré à quel point la sécurité de la France est conjuguée avec la vôtre. Dans une époque où l'essentiel de l'action de guerre, c'est-à-dire de destruction, passe à la force aérienne, il serait difficile d'imaginer l'avenir de l'Angleterre si la France, qui en est séparée par quelques minutes de vol, cessait d'être son alliée. M. Thiers, qui longtemps n'avait pas cru aux chemins de fer, ne prévoyait évidemment ni l'Allemagne du XXe siècle, ni l'aviation, ni les tanks. Autrement, il n'aurait pas jugé que le fait que l'Angleterre est une île tranchait définitivement la philosophie de nos rapports.

Voilà pourquoi ma conviction est que, malgré certaines apparences fâcheuses et de lamentables incidents créés à grand renfort de trahison et de propagande, cette guerre, si elle est gagnée, doit avoir pour première conséquence l'établissement d'une collaboration franco-anglaise plus franche et solide qu'elle ne le fut jamais. Mais si, pour d'excellentes raisons pratiques et pour les meilleurs motifs de sentiment, une telle union est nécessaire, il me semble qu'elle est aussi et surtout commandée par un devoir commun à nos deux vieilles et grandes nations, je veux dire par le salut de notre civilisation.

Car voilà bien l'enjeu de cette guerre et le problème de la paix qui suivra. D'aussi gigantesques efforts déployés par l'agression pour renverser l'ordre actuel du monde et en fonder un nouveau ont des causes graves et profondes, et la victoire ne serait qu'un mot sur des tombes et sur des médailles s'il n'y était point remédié.

Il est vrai que certains esprits trouvent commode d'attribuer à la seule ambition d'un homme assez connu, convenons-en, et qui s'appelle Adolf Hitler la révolution que traverse le monde. Ils se représentent le motif d'une pareille guerre sous la forme d'un odieux tyran qui, après avoir écrit Mein Kampf, entraîne une partie de la terre à l'attaque de l'autre partie, pour imposer à toute la planète l'évangile qu'il a décrété. Une telle conception leur permet d'ailleurs d'imaginer la solution de la crise suivant le principe du moindre effort pour que la paix juste et durable fût désormais établie, il suffirait d'écarter le dictateur de Berchtesgaden. Mais sans contester que la personnalité du Führer allemand ait joué un rôle important dans les origines du conflit, comment se contenter d'un jugement aussi sommaire ?

D'autres, élevant le débat, professent que l'éternel appétit de domination du peuple allemand a été, cette fois encore, la raison de la catastrophe. Dès lors, en appliquant à ce peuple, avec constance et fermeté, un régime de belles et bonnes garanties quant à ses frontières et quant à ses armements, la question serait tranchée au fond. Il n'est, de fait, que trop évident que, depuis un siècle, l'incendie en Europe est toujours parti du pays dont on a pu dire que la guerre était « son industrie », et l'on ne saurait, semble-t-il, contester qu'une pareille nation mérite que des précautions efficaces soient prises à son égard. Mais il reste à savoir si, dans la conjugaison du système nazi et du dynamisme allemand, il n'y a eu qu'un hasard, ou si cette rencontre même ne fut pas comme l'aboutissement d'un mal plus spécial, arrachons le mot, d'une crise de civilisation.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de prétendre exposer ici comment, depuis deux mille ans, s'est étendu sur le monde le règne des conceptions, des mœurs et des lois qui lui ont donné son âme et même sa figure. Vous savez mieux que personne que, grâce à ces conceptions, à ces mœurs et à ces fois, malgré les différences de langue, de religion, de nationalité, malgré les batailles des armées, la rivalité des poli- tiques, la concurrence des productions, une sorte d'idéal commun, une notion semblable de ce que la collectivité doit à chaque homme et, réciproquement, de ce que chaque homme doit à tous, un respect identique de la liberté et de la justice, se sont imposés aux peuples, à mesure de leur évolution. A la base de notre civilisation, il y a la liberté de chacun dans sa pensée, ses croyances, ses opinions, son travail, ses loisirs.

Cette civilisation, née dans l'Occident de l'Europe, a tra- versé bien des tourmentes. Tour à tour, les invasions barbares, l'éparpillement féodal, les divisions de la Chrétienté, les secousses provoquées par la Révolution française, l'essor des nationalités, l'apparition des grandes industries, les oppositions sociales sont gravement menacées. Mais, jusqu'à présent, elle avait su garder assez de vitalité interne et de puissance d'attraction pour l'emporter finalement. Bien plus, elle s'est faite conquérante et a gagné, pour leur bien, d'immenses contrées de l'univers. Elle a imprégné l'Amérique au point de s'y être, par excellence, épanouie. Elle a pénétré l'Asie, l'Afrique et l'Océanie. Grâce à la colonisation, puis à l'affranchissement progressif de populations innombrables, le moment approchait où tous les hommes de la terre eussent reconnu les mêmes principes supérieurs et revêtu la même dignité.

Mais cette civilisation, qui tend essentiellement à la liberté et au développement de l'individu, est aux prises avec un mouvement diamétralement opposé, qui ne reconnaît de droits qu'à la collectivité raciale ou nationale, refuse à chaque particulier toute qualité pour penser, juger, agir comme il l'entend, lui en arrache la possibilité et remet à la dictature le pouvoir exorbitant de définir le bien et le mal, de décréter le vrai et le faux, de tuer ou de laisser vivre, suivant ce qui est favorable à la domination totale du groupement qu'elle personnifie. C'est de là que sont sortis ces systèmes furieux qui ont offert leur attrait et leur dynamisme aux perpétuelles ambitions allemandes et aux pré- tentions spasmodiques des Italiens.

C'est là-dessus que les vainqueurs provisoires du continent européen s'efforcent de construire ce qu'ils appellent un « ordre nouveau ». C'est par là que la guerre actuelle a pour enjeu la vie ou la mort de la civilisation occidentale. Or, ce mouvement est d'autant plus redoutable qu'il résulte, lui aussi, de l'évolution générale.

Il faut convenir en effet que, dans l'époque moderne, la transformation des conditions de la vie par les machines, l'agrégation croissante des masses et le gigantesque conformisme collectif qui en sont les conséquences battent en brèche la liberté de chacun. Dès lors que les humains se trouvent soumis, pour leur travail, leurs plaisirs, leurs pensées, leurs intérêts, à une sorte de rassemblement perpétuel, dès lors que leur logement, leurs habits, leur nourriture sont progressivement amenés à des types identiques, dès lors que tous lisent en même temps la même chose dans les mêmes journaux, voient d'un bout à l'autre du monde passer sous leurs yeux les même films, entendent simultanément les mêmes informations, les mêmes suggestions, la même musique radiodiffusée, dès lors qu'aux mêmes heures les mêmes moyens de transport mènent aux mêmes ateliers ou bureaux, aux mêmes restaurants ou can- tines, aux mêmes terrains de sport ou salles de spectacle, aux mêmes buildings, blocks où courts, pour y travailler, s'y nourrir, s'y distraire ou s'y reposer, des hommes et des femmes pareillement instruits, informés, pressés, préoccupés, vêtus, la personnalité propre à chacun, le « quant- à-soi», le libre choix n'y trouvent plus du tout leur compte. Il se produit une sorte de mécanisation générale dans laquelle, sans un grand effort de sauvegarde, l'individu ne peut manquer d'être écrasé.

Et d'autant plus que les masses, loin de répugner à une telle uniformisation, ne laissent pas, au contraire, d'y pousser et d'y prendre goût. Les hommes de mon âge sont nés depuis assez longtemps pour avoir vu se répandre, non point seulement l'obligation, mais encore la satisfaction de l'existence agglomérée. Porter le même uniforme, marcher au pas, chanter en chœur, saluer d'un geste identique, s'émouvoir collectivement du spectacle que se donne à elle-même la foule dont on fait partie, cela tend à devenir une sorte de besoin chez nos contemporains. Or, c'est dans ces tendances nouvelles que les dictateurs ont cherché et trouvé le succès de leurs doctrines et de leurs rites. Assurément, ils ont réussi d'abord parmi les peuples qui, dans l'espoir de saisir la domination sur les autres, ont adopté d'enthousiasme l'organisation des termitières. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'évolution elle-même offre, à l'ordre dit nouveau, d'extraordinaires facilités, et à ses champions, de chroniques tentations.

Si complète que puisse être un jour la victoire des armées, des flottes, des escadrilles des nations démocratiques, si habile et prévoyante que se révèle ensuite leur politique vis-à-vis de ceux qu'elles auront cette fois encore abattus, rien n'empêchera la menace de renaître plus redoutable que jamais, rien ne garantira la paix, rien ne sauvera l'ordre du monde si le Parti de la Liberté ne parvient pas, au milieu de l'évolution imposée aux sociétés par le progrès mécanique moderne, & construire un ordre tel que la liberté, la sécurité, la dignité de chacun y soient exaltées et garanties au point de lui paraître plus désirables que n'importe quels avantages offerts par son effacement. On ne voit pas d'autre moyen d'assurer, en définitive, le triomphe de l'esprit sur la matière. Car, en dernier ressort, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Mais comment pourrait-on concevoir un pareil effort de rénovation spirituelle, sociale, morale autant que politique, dans la division de nos deux peuples ? Depuis des siècles, la France et l'Angleterre sont les foyers et les champions de la liberté des hommes. La liberté périra si ces foyers ne se conjuguent et si ces champions ne s'unissent. Toutes les ressources d'intelligence et de volonté qui, depuis si longtemps, jaillissent séparément de votre pays et du mien en faveur de la même cause, celle de la civilisation, ne faudra-t-il pas les mettre en commun, puisque les adversaires de notre idéal sont unis pour le renverser ? Or, cette collaboration ardente et franche des intelligences et des volontés de tous ceux qui, chez vous et chez nous, marchent vers la même lumière, ne peut désormais s'imaginer sans l'accord des deux Nations.

Je devrais m'excuser d'avoir aussi longtemps retenu votre attention sur de telles considérations. Mais la jeunesse d'élite qui veut bien m'écouter sait que les idées mènent le monde. C'est pourquoi j'ai cru utile de soumettre celles-là à vos réflexions. Peut-être, en les examinant, penserez-vous avec moi que, pour embrasser l'ensemble des faits terribles et quotidiens de cette guerre, la plus grande de l'Histoire, et pour en tirer les leçons sans lesquelles elle serait perdue, même après vingt batailles gagnées, il est bon d'en considérer les données principales.

Ibsen a mis en scène le campagnard montant la pente abrupte « Homme de la plaine, pourquoi gravis-tu la colline ? - C'est pour mieux regarder la plaine. Je n'ai compris la plaine qu'en la voyant du haut des sommets ».

Déclaration du général de Gaulle, président de la République, exposant les motifs du projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REFERENDUM DU 27 AVRIL 1969

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

exposant les motifs du projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat

Comment ne pas reconnaître que, si l'impulsion de l'époque transforme matériellement notre pays dans ses profondeurs, elle lui impose, en même temps, de changer les conditions morales et sociales de son existence? Bref, ce qui est en cause, c'est la condition de l'homme. Il s'agit donc, partout où des hommes sont ensemble pour vivre ou pour travailler, de rendre leurs rapports plus humains, plus dignes, par là plus efficaces. Il s'agit que chacun, là où il fournit son effort, ne soit pas un instrument passif, mais participe activement à son propre destin. Voilà quelle doit être la grande réforme française de notre siècle.

Ce que le bon sens exige donc, et au premier chef, c'est que la participation prenne place là où se déterminent les mesures qui concernent la vie des Français. Sur ce sujet capital, il est proposé, tout en gardant nos communes et nos départements, d'organiser notre pays en régions, qui seront, en général, nos anciennes provinces mises au plan moderne, ayant assez d'étendue, de ressources, de population, pour prendre leur part à elles dans l'ensemble de l'effort national; d'introduire, aux côtés des élus, dans le conseil où chacune traitera de ses propres problèmes, les représentants des catégories économiques et sociales; d'en faire ainsi, localement, les centres nouveaux de l'initiative et de la coopération et les ressorts du développement.

Il est proposé, en même temps, de rénover le Sénat, actuellement réduit à un rôle de plus en plus accessoire, afin qu'il devienne le cadre où travailleront en commun des sénateurs élus par les conseils locaux et d'autres qui seront délégués par les grandes branches d'intérêts et d'activités. A ce titre, il sera saisi publiquement, le premier, de tous les projets de loi pour formuler ses avis et proposer ses amendements.

Ce que l'adoption du projet apportera, en notre époque qui est essentiellement économique et sociale, c'est donc, à l'échelon de la région, une emprise plus directe des Français sur les affaires qui touchent leur existence; à l'échelon de la nation, l'intervention par priorité, dans l'élaboration des lois, d'un corps qualifié pour les considérer surtout au point de vue de la pratique; au deux échelons, l'ouverture régulière des instances démocratiques aux organismes économiques et sociaux qui, au lieu d'être confinés chacun dans son champ de revendication particulière, pourront participer à toutes les mesures constructives intéressant tout le monde.

Il est clair que cette création des régions et cette transformation du Sénat forment un tout. Il est clair qu'il y aura là un changement très important dans l'organisation de nos pouvoirs publics. Il est clair que, de ce fait, mais aussi parce que ce qui a trait au Sénat est d'ordre constitutionnel, c'est au peuple lui-même qu'il appartient d'en décider. Conformément à ma mission et à ma fonction, et sur proposition du Gouvernement, je vous le demande en faisant appel, directement et une fois de plus, à la raison de notre pays par-dessus tous les fiefs, les calculs et les partis pris.

Françaises! Français! C'est donc une grande décision nationale que vous allez avoir à prendre. Par la force des choses et des actuels événements, le référendum sera, pour la nation, le choix entre le progrès et le bouleversement. Car c'est bien là l'alternative. Quant à moi, je ne saurais douter de la suite. Car aujourd'hui, comme depuis bien longtemps et à travers bien des épreuves! je suis, avec vous, grâce à vous, certain de l'avenir de la France.

1

Public Policy Master Thesis Series

Cette collection rassemble les mémoires de Master en Politiques Publiques et en Affaires européennes de l'École des affaires publiques de Sciences Po. Elle vise à promouvoir des mémoires de recherche de haut niveau reposant sur une approche analytique interdisciplinaire et débouchant sur des recommandations politiques fondées sur des résultats de recherche.

La Participation, un projet d'avenir

Le projet de Participation de Charles de Gaulle

Baptiste GROC

Résumé

Le projet de Participation de Charles de Gaulle est un projet novateur qui est nourri par tout un courant de pensée participationniste. L'objectif de ce projet était d'améliorer et de rendre effective la participation des travailleurs et des citoyens à la vie économique et institutionnelle de la France. Le président Charles de Gaulle a porté ce projet de 1958 jusqu'en 1969 ; où l'échec du référendum le contraignit à la démission. Le projet de Participation comporte un double volet ; le premier volet est celui de la participation dans l'entreprise qui consiste à donner aux travailleurs une voix dans la gestion et les décisions de leur entreprise. Les travailleurs étaient ainsi invités à s'impliquer davantage dans la vie de l'entreprise en participant à des assemblées générales, en élisant des représentants et en prenant part aux décisions importantes dans la conduite de l'entreprise. Le second volet est celui de la participation institutionnelle qui consiste à donner aux citoyens une plus grande participation dans la vie politique et institutionnelle du pays. Par la régionalisation et par la possibilité de participer à de nouvelles instances de décision, les citoyens devaient gagner une voix dans la prise de décision au niveau national Aujourd'hui, le projet de Participation de Charles de Gaulle peut être considéré comme un modèle à actualiser afin d'assurer un engagement plus actif des citoyens dans la vie économique et institutionnelle de la France.

Mots clés

Charles de Gaulle, gaullisme, Ve République, Participation, participation dans l'entreprise, participation institutionnelle.